

JOURNAL

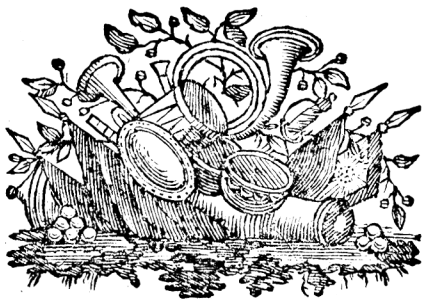
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. MAI

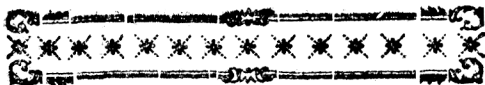
1779.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approba-
tion du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. MAI

1779.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Relation ou notice des derniers jours de Jean^a
Jacques Rousseau ; circonstances de sa mort,
&c. A Londres , chez B. White ; à Liege ,
chez Lemarié. 1778.*

IL étoit bien naturel que cette petite brochure fût accueillie avec avidité par le public : on s'intéresse généralement aux derniers momens d'un homme célèbre ; mais quand c'est un penseur , un philosophe qui a efflué la terrible rencontre de la mort , l'intérêt redouble ; on est curieux de voir comment l'homme revêtu de toute la gloire d'une lon-

gue célébrité, regardé comme un modele de sagesse, comme une règle vivante de raisonnement, s'est comporté dans l'instant critique, où rien ne se décide plus sur les préventions ou les prétentions humaines; on examine volontiers si dans le dernier usage de sa raison, sa maniere de penser s'est soutenue, si la force de sa philosophie ne s'est point démentie, si la conviction où il a paru être touchant différens points de doctrine, ne s'est point affoiblie; & si enfin on n'a pu adresser à cette ame distinguée ces paroles, assez semblables à celles d'un Prophete : *Sortez de ce monde, & entrez dans l'éternité à la maniere des autres; comment vous est-il tombé dans l'esprit, de vouloir paroître, ce que vous n'êtes pas en effet* (a).

Il paroît qu'aussi-tôt après la mort de J. J. Rousseau, il a couru différens bruits qui n'étoient point favorables à la réputation du défunt. On a débité qu'il avoit pris du poison pour se défaire d'une existence qui lui étoit devenue odieuse, que sa mélancolie l'avoit rendu insupportable aux autres & à lui-même, & qu'avant de mourir il avoit tenu des propos pleins de foiblesse & propres à deshonnorer les systêmes qu'il avoit adoptés. Alarmés par l'impression que ces récits faisoient sur l'esprit du public, deux hommes de lettres ont entrepris d'en montrer la fausseté, & de mettre au jour les véritables circonstances de la

(a) *Ingretere quare aliam te esse simulas?*
3 Reg, 14.

mort de cet homme si connu. La première relation est écrite par Mr. le Begue de Presle, docteur en médecine de la faculté de Paris & censeur royal ; la seconde, qui n'est qu'une espece de supplément à la première, par Mr. de Magellan, gentilhomme portugais, membre de la société royale de Londres, de l'académie royale de Madrid, & correspondant de l'académie royale des sciences de Paris.

Je ne déterminerai pas à quel degré d'évidence ces deux historiens ont porté la réfutation des bruits qu'on a répandus sur la mort de Mr. Rousseau ; je me contenterai d'en rapporter quelques passages, qui dirigeront le lecteur dans le jugement de cette affaire.

P. 1. Mr. Presle dit : “ J'ai cru devoir à
 „ l'exemple de Rousseau, ne pas m'inquiéter
 „ pour lui de l'opinion des gens qui croioient
 „ le mal légèrement & sur parole ; & qui
 „ condamnent ou mésestiment quelqu'un sur
 „ une conduite forcée par des circonstances
 &c „. J'avoue que je ne connois rien en cela.
 1°. Mr. de Presle, ainsi que Mr. de Magellan, parle sans cesse de l'*inconcevable sensibilité* de Rousseau, qu'un seul mot, qu'une aventure très-indifférente émouvoit d'une manière singulière. Comment donc cette indifférence à l'égard de la réputation de J. J. R., est-elle fondée sur l'*exemple de Rousseau lui-même* ? 2°. Une *conduite forcée par des circonstances*, n'est pas la conduite d'un sage, que les *circonstances* ne forcent jamais à faire quelque chose de méprisable : & si cette conduite est raisonnable & fondée sur de bons

principes, elle n'est point forcée par des circonstances.

P. 3. n. 7. on lit ce qui suit. “ La personne demeurante en pais étranger, qui étoit dépositaire de la plupart des manuscrits de Mr. Rousseau, n'avoit jusqu'à sa mort violé en aucune façon, ce dépôt. Ainsi les dépositaires seuls ont les Confessions de Mr. Rousseau. Ce qu'on a imprimé en pais étranger, & dont on a parlé comme des *Mémoires* ou *Confessions*, n'est nullement cet ouvrage : ce sont des Lettres publiées contre le gré de Mr. Rousseau, & qui n'étoient pas faites pour l'être „ Voilà un barbouillage, dont il sera bien difficile de faire un bon conte. Ces Confessions de Mr. Rousseau ont été imprimées avant sa mort, je les ai annoncées moi-même ; j'ai instruit le public du désagrément que cette impression avoit occasionné à l'auteur. Mais ce sont des *Lettres publiées contre le gré de Mr. Rousseau* : soit, mais ces Lettres sont de vraies *Confessions* (a) ... *Qui n'étoient pas faites pour l'être* : soit encore, mais elles l'ont été. A quoi sert donc cette espece de démenti donné au public, qui ne peut rien de cette *violation de dépôt* ? — S'il y a encore d'autres *Confessions*, dont le dépôt n'a pas été violé, c'est

(a) Qu'on en juge par la maniere dont Mr. Rousseau lui-même en parle dans le discours préliminaire, que j'ai transcrit dans le Journal du 15 Decemb. 1778, p. 567.

une chose à part ; mais qui ne peut faire que les *Confessions* qui ont été imprimées , n'aient point été imprimées en effet.

P. 11. n. 23. “ Mr. Rousseau passoit une
 „ grande partie du jour à la recherche des
 „ plantes , & aux soins qu'elles demandent
 „ pour être mises en herbier. Il s'étoit attaché
 „ à un des enfans de Mr. Gerardin , & lui
 „ avoit inspiré du goût pour la connoissance
 „ des plantes. Mais , comme s'il ne pouvoit
 „ avoir de satisfaction entiere, il étoit chagrin
 „ quand l'enfant ne venoit pas le voir, ou se
 „ promener avec lui, à l'heure ordinaire ; &
 „ s'inquiétoit dès-lors de la peine qu'il auroit
 „ quand l'enfant reviendroit à Paris passer
 „ l'hiver „. C'est-là ce qu'on donne comme
 une preuve de la sensibilité de Mr. R. *Un
 enfant ne vient pas se promener avec lui à
 l'heure ordinaire ;* qui pourroit tenir contre
 un pareil malheur, eût-il le génie & la vertu
 de Socrate ? Mais si *cet enfant vient passer
 l'hiver à Paris ;* quel point de vûe plus in-
 quêtant ! On ne conçoit guere la possibilité
 de tenir contre de telles événemens.

P. 14. “ Quiconque a souffert, ou vû souff-
 „ frir ces grandes peines d'esprit & de corps,
 „ qui rendent l'existence un supplice continu,
 „ ne sera pas surpris si on lui dit que Mr.
 „ Rousseau a vû arriver sa dernière heure de
 „ sang froid, & même avec une espece de sa-
 „ tisfaction. Soumis à la Providence divine,
 „ convaincu de l'immortalité de l'ame, il étoit
 „ depuis long-tems dans les principes, de ne
 „ rien faire, pour avancer la fin de ses jours,

„ quoique la vie lui fût à charge. Mais ac-
 „ coutumé à considérer ce moment depuis
 „ nombre d'années, comme le seul où il pût
 „ oublier entierement les trahisons & les per-
 „ sécutions passées, ainsi que la crainte qu'el-
 „ les ne se renouvellassent, il ne cachoit pas
 „ que sa fin lui paroïssoit désirable „. Quelle
 force d'esprit ! Quelques paroles chagrinantes
 lancées contre Rousseau par Voltaire, Hume
 &c, quelques démêlés avec les Genevois, un
 enfant qui vient trop tard à la promenade,
 voilà, si j'ai bonne mémoire, le sommaire des
grandes peines de Rousseau. Faut-il être sur-
 pris si *la vie lui est à charge* ? Mais qu'il ait
 refusé d'*avancer la fin de ses jours*, c'est une
 générosité, dont on ne trouve le principe que
 dans une vertu rare.

Cependant Mr. de Presle continue à nous
 peindre l'existence de Mr. Rousseau, comme
 le tourmentant sans cesse. C'étoit un tissu
 d'embarras & de craintes qui ne laissoit plus
 de moment calme. P. 15. n. 30. “ A ce mo-
 „ tif de regarder la mort comme ce qui pou-
 „ voit dorénavant lui arriver de plus heu-
 „ reux, il s'en étoit joint depuis quelques
 „ années d'autres aussi puissans. Il appréhen-
 „ doit d'avoir une vieillesse douloureuse &
 „ infirme ; de voir sa femme dans cet état ;
 „ de s'y trouver tous les deux ensemble ; d'y
 „ être seul après avoir perdu sa femme. Ce
 „ n'étoit peut-être pas le mal physique qu'il
 „ redoutoit le plus ; car personne d'aussi sen-
 „ sible ne souffrit jamais avec autant d'appa-
 „ rence d'apathie, ou d'insensibilité ; & per-
 „ sonne

„ sonne n'agit moins que lui , pour se déli-
 „ vrer de la douleur & des incommodités.
 „ La patience étoit presque le seul remede
 „ qu'il voulut oppofer à tous les maux ; mais
 „ il craignoit au-delà de ce qu'on peut ex-
 „ primer de devenir incommode ou à charge ,
 „ d'être réduit à implorer ou à recevoir des
 „ secours „.

Après ce tableau de malheurs , Mr. de Pressie nous donne le procès-verbal de l'ouverture du corps de Mr. Rousseau ; car ce Jean-Jacques entre autres plaisans desirs avoit *témoigné le désir d'être ouvert*. Effectivement ; que ce philosophe n'ait pas aimé la vie , cela est en règle ; mais *être ouvert* , mais être l'objet d'une sçavante opération de chirurgie , cela ne peut qu'intéresser vivement un sage.

Au détail anatomique Mr. de P. ajoute la réflexion suivante. “ On a , sans le plus léger
 „ prétexte , accusé Mr. Rousseau d'avoir pris
 „ une résolution violente , pour se délivrer des
 „ inquiétudes & persécutions relatives à l'im-
 „ pression de ses *Mémoires* ou *Confessions*.
 „ Il est certain aujourd'hui que cet ouvrage
 „ n'est point imprimé „. Voilà encore l'équi-
 voque dont j'ai déjà parlé , & qui ne sert à rien. S'il y a encore d'autres *Confessions* , qui ne sont *point imprimées* , cela empêche-t-il qu'il ait paru un recueil de *Confessions* imprimées , & que Mr. R. n'a jamais désavouées ? Avant qu'on eût parlé de cette *résolution violente* , l'ouvrage avoit paru , j'avois fait connoître ces *Confessions*. Les philosophes , qui ne reconnoissent ni Prophetes ni Martyrs , seroient-ils

ils tentés de m'attribuer le don de prévoir & de prédire l'avenir ?

Mr. de Presle poursuit de la sorte : " D'ailleurs le suicide étoit contre les principes actuels de Mr. Rousseau „ Que de réflexions une ame calme ne fera-t elle pas sur ce passage ? *Le suicide étoit contre les principes ACTUELS de Mr. Rousseau* , mais point contre les principes qu'il avoit eus autrefois , qu'il avoit adoptés , abandonnés , & repris par intervalle. Heureux les bons Chrétiens , simples & dociles ; leurs principes *actuels* sont ceux qu'ils ont toujours eus , & qu'ils auront toujours ; ils ne sont pas plus tentés de se défaire dans un tems que dans un autre ; ils sçavent d'après la doctrine de l'Apôtre , qu'ils appartiennent dans la vie & dans la mort au grand Roi de tous les êtres , & que ces deux époques de notre existence sont enregistrées dans le grand livre du Maître des tems (a).

J'ai vû peu de gros livres qui donnassent matière à plus d'observations , que cette courte apologie de Rousseau. Je m'arrêterai encore un moment sur quelques passages des *additions* que Mr. de Magellan a placées à la suite de la relation de Mr. de Presle. Le portrait que fait le sçavant Portugais des ennemis de J. J. R. , parmi lesquels Mr. Hume & Mr. de Voltaire se sont distingués , ne paroît pas devoir

(a) *Sive enim vivimus , Domino vivimus : sive morimur , Domino morimur ; sive ergo vivimus , sive morimur , Domini sumus. Rom. 14.*

se promettre une approbation bien générale.
 “ Il y eut de tout tems de ces génies mal-
 „ heureux dans la classe littéraire, qui sont
 „ rongés de chagrin jusqu’au fond du cœur;
 „ parce qu’ils ne peuvent surpasser leurs con-
 „ temporains dans tous les genres de produc-
 „ tions : tels sont ceux dont les ames noires
 „ ne connurent d’autres sentimens que la ja-
 „ lousie *de* cet écrivain inimitable, qui tâ-
 „ choient de le tourmenter, & qui y ont réussi
 „ en se prévalant de l’extrême sensibilité de
 „ son caractère „

Mr. Hume est plus particulièrement désigné
 par les traits suivans. “ J’avois vû ici à Lon-
 „ dres l’effet des cabales des ennemis de Mr.
 „ Rousseau ; sous l’apparence de se rendre ses
 „ bienfaiteurs, ils ne manquèrent pas d’exci-
 „ ter sa délicatesse de sentiment, afin de le
 „ faire passer pour un fou, un misanthrope,
 „ & même pour un ingrat ; épithete la plus
 „ injurieuse & la plus insupportable, dont on
 „ puisse flétrir une ame sensible & honnête.
 „ Ce fut en maniant adroitement cette mé-
 „ chanique obscure & méchante, qu’ils l’obli-
 „ gerent enfin d’abandonner l’asyle qu’il avoit
 „ trouvé au centre de la liberté, au sein
 „ d’une nation qu’on appelle philosophique à
 „ juste titre ; mais dont il seroit fort ridicule
 „ de croire que tous les individus sont phi-
 „ losophes „

Je n’ai garde de prendre part dans ce genre
 de querelle, ni de justifier Rousseau aux dé-
 pens de Hume & du grand Voltaire ; mais il
 m’est impossible de ne pas regarder comme

heureux ceux qui n'ont jamais eu affaire aux philosophes, qui se font tenus éloignés d'eux à une distance assez grande, pour ne pouvoir recueillir les fruits de leur amitié, ni être atteints des traits de leur vengeance.

Mr. de Magellan fait à-peu-près la même réflexion. "Roufféau, dit-il, évitoit de
 „ puis long-tems de faire des connoissances
 „ nouvelles. Il n'avoit que trop d'expérience
 „ de la méchanceté de plusieurs personnes qui
 „ avoient voulu se donner les airs d'être ses
 „ amis „. Mais il y a ici une difficulté, à laquelle Mr. de Magellan a oublié de satisfaire. D'où vient que durant toute sa vie Mr. Roufféau n'a pas eu un seul vrai ami, un ami sincère & constant ? d'où vient qu'abandonné de tout le monde, & reçu, on ne peut pas plus gracieusement, chez Mr. Hume, il en fut chassé comme *un serpent réchauffé dans le sein de l'amitié* * ? d'où vient que nous autres bons gens, sans célébrité & sans philosophie, avons constamment les mêmes amis depuis 30 & 40 ans, sans avoir éprouvé de leur part la moindre variation, & réciproquement sans qu'ils se plaignent de nous ? Le fait est constant, j'en sçais des preuves sans nombre, qu'il n'est pas possible de contester ? . . . C'est-là une difficulté singulière que Mr. de Magellan n'a pas sentie. Ou Mr. Roufféau ne choisissoit que de méchans amis, ou il étoit méchant lui-même, ou il étoit méchant ainsi que ses amis. Certainement une de ces trois conséquences est de toute vérité.

* C'est l'expression de Mr. Hume.

Voici un passage bien remarquable] pour un

Portugais. On voit que les lumieres du siecle éclairent le rivage du Tage, comme les bords de la Neva, & que les sçavans de Lisbonne parlent comme ceux de Pétersbourg & de Paris. “ Pour ce qui regarde les propos & les
 „ expressions d’un moribond, elles dépendent
 „ tout-à-fait de l’état actuel de son organisa-
 „ tion physique. Rien n’est plus inconsequent
 „ & moins certain, que les expressions d’un
 „ individu quelconque au lit de la mort,
 „ pour en pouvoir tirer des conséquences re-
 „ latives à son caractère, ou aux vrais sen-
 „ timens de son ame, comme on le fait sou-
 „ vent. Lorsque toutes les fibres du corps,
 „ tous les ressorts de la vie sont dans un état
 „ de convulsion; que la machine annonce les
 „ approches de sa décadence & qu’elle va
 „ tomber en pieces; ce n’est plus le même
 „ homme qui raisonne, ce ne sont plus ses
 „ propres sentimens qu’il exprime. Cette seule
 „ réflexion doit suffire à ceux qui connoissent
 „ l’influence des sensations physiques sur les
 „ facultés intellectuelles „ Admirablement.
 Après cela on ne s’étonnera pas que Mr. de Magellan soit membre de deux *académies royales*, & correspondant d’une troisieme. En cette qualité j’ai la confiance de le consulter sur les questions suivantes. 1°. Ou bien ces *moribonds* ont toujours été bien intimement convaincus & persuadés des systêmes religieux & moraux qu’ils ont adoptés, ou bien ils en ont fait parade sans les croire. Dans ce dernier cas, il est clair qu’il ne faut faire aucun fond sur leurs écrits, ni sur leur autorité. Dans le

premier cas, je demande d'où vient que cette pleine conviction finit justement lorsque les fibres & les ressorts de la vie sont dans une espece de convulsion ? Quel est le genre d'antipathie qui regne entre ces fibres & ces ressorts d'un côté, & les doctrines philosophiques de l'autre ? 2°. D'où vient que nous autres, gens obscurs ; qui n'avons, lors-même que nous nous portons bien, que des têtes foibles, d'où vient, dis je, que nos fibres & nos ressorts en convulsion, ne nous font rien dire de contraire à ce que nous avons tout bonnement cru & dit en état de santé ? Je ne doute pas que Mr. de M. ne nous instruisse par humanité sur ces différens articles, où une raison ordinaire a besoin de secours pour bien lever les difficultés.

Il est assez remarquable que la chere philosophie, qui aime toute la race humaine à la fois, autant qu'avec nos cœurs étroits nous aimons un seul individu, ne reconnoisse pas la possibilité de verser sincérement une larme sur la tombe de nos amis, de nos freres, de nos peres. " J'ai perdu, dit Mr. de Magellan, „ un si grand nombre d'amis & de personnes „ qui m'étoient cheres, depuis que je ne pense „ plus qu'à l'essenciel des affaires humaines, que „ j'ai eu occasion de réfléchir souvent sur le „ sort de notre être, & sur les vrais motifs „ de la douleur accablante que nous éprouvons, lorsque nous les perdons. Il semble „ que nous accueillons ces afflictions avec une „ espece d'empressement : nous les nourrissons même assez volontiers avec des chi-
 „ meres

„ meres, & quelquefois nous y mettons une
 „ espece d'honneur, croiant que c'est un de-
 „ voir, un vrai tribut que nous païons à la
 „ mémoire de nos amis. Nous nous trom-
 „ pons assurément. Notre amour-propre ré-
 „ pand sur nos sensations l'illusion la plus
 „ complete. C'est nous-mêmes que nous pleu-
 „ rons, & non pas nos amis; car c'est nous
 „ seuls qui essuïons la privation de ce bien-
 „ être dont nous jouïssions pendant leur vie;
 „ & c'est cette triste sensation qui forme la
 „ douleur de les avoir perdus „.

Il est fâcheux qu'après avoir bien étudié la métaphysique & la morale de Mr. de Magellan, on découvre toujours quelque objection imposante, quelque preuve d'expérience & de fait, qui semble détruire de fond en comble les sçavantes découvertes que fait cet académicien, à force de réfléchir sur le sort de notre être. Car p. ex. un enfant bien-né pleure bien sincèrement la mort de son pere, qu'il n'a pas vû depuis plusieurs années, qui lui laisse des biens immenses, dont auparavant il n'avoit ni le domaine ni l'usage. Expliquera qui pourra, comment cet enfant ne pleure que *lui-même, & pas son pere*; que cet enfant pleure *la privation du bien-être dont il jouïssoit pendant la vie*. Obscure philosophie! tu ne sçais apprécier ni plaisir ni douleur; tu ne connois ni tes ressorts; ni ceux de la saine raison que tu combats (a).

(a) St. paul nous avertit qu'une des qualités des philosophes est un *egoïsme* tel qu'ils n'ai-
 ment

Encore un instant de patience. Finissons par ce touchant épilogue, qui exprime si noblement la nécessité de ne point s'affliger de la mort de ses amis. " En considérant que la
 „ mort est une condition attachée à notre
 „ existence, je me suis dit : Pourquoi nous
 „ plaindre de cette loi de la nature, de cette
 „ suite de notre organisation? Ah! ne nous
 „ imaginons point de changer l'ordre de l'uni-
 „ vers par d'inutiles clameurs! Soions sages,
 „ respectons les décrets de la Toute-puissance,
 „ & ne rapportons point à nous seuls tous
 „ les objets de la création. Non! me suis-je
 „ dit, je ne paierai plus un tribut avili par
 „ l'amour de moi-même, à la mémoire de
 „ ceux qui me furent chers; en les perdant,
 „ j'ai de moins autant de liens qui m'atta-
 „ choient à la vie „. Après de si fortes rai-
 sons d'insensibilité, qui osera donner des
 regrets à la perte des hommes les plus aimés,
 & les plus dignes de l'être? Pleurer un
 ami, un pere, avec une modération & une
 résignation assorties à la religion & à la raison,
 c'est se dégrader par d'inutiles clameurs; c'est
 rapporter les objets de la création à nous
 seuls.

ment rien que leurs propres & seuls intérêts. *Homines seipfos amantes.* De peur qu'on ne vienne à douter de la vérité de cet avertissement, les philosophes ont soin d'enseigner qu'il est impossible d'aimer autre chose que sa jouissance personnelle. Le fou, dit le St. Esprit, agissant suivant sa folie, croit que tout le monde est atteint de la même folie. *In viâ stultus ambulans, cum ipse insipiens sit, omnes stultos æstimat.* Eccle. 10.

seuls, c'est rendre un tribut avili par l'amour de nous mêmes, à la mémoire de ceux qui nous sont chers &c. Vive le galimatias, l'inconséquence, l'absurdité ! Que deviendroit sans ces jolies choses la riche & brillante fécondité des écrivains du jour ? Sans le secours de cette délicieuse rhétorique, l'éloquence des philosophes se perdrait, comme le Rhin, dans l'aridité des fables.



De l'éducation physique & morale des femmes ; avec une notice alphabétique de celles qui se sont distinguées dans les différentes carrières des sciences , des beaux-arts , ou par des talens & des actions mémorables.
A Bruxelles, & se trouve à Paris, chez les freres Etienne, 1778. 1 vol. in-12. de 500 pages.

S' Il étoit possible d'ajouter encore aux folies dont la fureur d'éducation a donné le spectacle, on pourroit dire qu'à coup sûr l'auteur de ce traité a réussi dans cet intéressant projet. Son vœu est qu'on se hâte de donner une éducation mâle aux femmes, parce qu'il pense qu'une institution semblable auroit inévitablement la plus grande influence sur l'éducation des hommes, & sur les générations futures. A ce propos, il fait une exposition critique de nos procédés, & dit, qu'ils ne peuvent produire que de très-mauvais effets sur l'éducation, soit physique, soit morale des filles. Le moïen le plus sûr, suivant lui,

II. Part. G

de s'opposer à ces abus, est d'adopter un plan exactement neuf. Il pense que dans cette vue, le gouvernement devoit établir un certain nombre de régens femelles, qui enseigneroient aux individus de leur sexe, tous les arts & toutes les sciences, en y mêlant les exercices de la Gymnastique, trop négligés de nos jours, de même que l'équitation & l'escrime.

On sent assez quelle heureuse révolution ce projet produiroit dans les mœurs du sexe, déjà si pures & si graves. La belle chose, en effet, qu'une jeune personne, qui, au lieu des graces naturelles à son sexe, se forme par les soins d'un maître d'escrime en cornettes, & ne quitte ses leçons, que pour pratiquer celles d'un écuyer femelle, où qui, de ces occupations, court se former dans le grand art de nager, de chasser &c!

Quant aux humanités, continue l'auteur, qui n'oublie aucun des objets dépendans d'une éducation soignée, de même qu'à l'égard de la rhétorique, les jeunes filles " composeront dans la même forme qui s'observe aujourd'hui pour les prix de l'université de Paris. Pour la logique, la métaphysique, la physique, les mathématiques, la géographie, les deux sexes soutiendront alternativement des thèses publiques, & argumenteront l'un contre l'autre „ Après l'exécution de tous ces utiles desseins il n'y aura que très-peu de chose à faire, pour ramener en entier le regne de Saturne, l'âge d'or enfin; l'abondance, la sagesse, la raison, l'innocence & la vertu.



*Vera Quadratura circuli decies demonstrata,
& jam quasi a septem academiis approba-
ta; c'est-à-dire, la vraie Quadrature du
cercle, dix fois démontrée, & déjà quasi
approuvée par sept académies.*

TEl est le titre d'un ouvrage tout récem-
ment imprimé à Varsovie; si ce titre ne
suffit pas pour apprendre au lecteur le juge-
ment qu'il en doit porter, il pourra lire ce
qui a été dit sur cette matière dans les Jour-
naux du 15 Juin 1775, p. 869. — 1. Fé-
vrier 1775, p. 154 & 160.

J'ai reçu depuis peu deux lettres sur le mê-
me sujet. L'auteur qui est un citoyen d'An-
vers, annonce sa découverte avec plus de cir-
conspection & de sagesse; mais je n'y vois pas
ce degré de démonstration qu'il croit y apper-
cevoir. Ses preuves n'appartiennent pas aux
sciences exactes; & je me trompe si elles se
trouvent être du goût de ceux qui exami-
nent & discutent ces sortes de découvertes
d'après les principes d'une sévère géométrie.
J'ai observé ailleurs, d'après Mr. de la Caille,
que la justesse avec laquelle on a approché de
la Quadrature du cercle, est plus que suffisante
pour l'application de la géométrie à la pra-
tique la plus scrupuleuse. C'est pourquoi
l'académie des sciences a déclaré qu'elle
n'examinera ni ne recevra aucun mémoire

sur cet objet. V. le J. du 15 Fév. 1776, p. 304. — Je prie l'estimable auteur de se contenter de ce genre de réponse; mes occupations ne me permettant pas de répondre par des lettres particulières à ceux qui me font l'honneur de m'écrire.

Lettres hollandoises, ou correspondance politique, sur l'état présent de l'Europe, notamment de la république des sept-provinces. Tome I. A Amsterdam, & se trouve chez les principaux libraires de l'Europe. 1779.

L Il paroît toutes les semaines une feuille de ces lettres, dont le but semble être de mettre au jour les vrais intérêts des Hollandois, relativement aux différens qui subsistent entre la France & l'Angleterre. L'auteur insiste sur les avantages d'une parfaite neutralité, & sur les moïens de la maintenir. Il y a toute apparence que les Hollandois ne méconnoissent pas l'utilité de ce conseil, mais c'est la signification même du mot *neutralité* qui fait le fond de la difficulté. Les Anglois prétendent que fournir à une des parties belligérantes des provisions de guerre ou de navigation, c'est violer la neutralité; l'auteur prétend au contraire que la neutralité ne sauroit être parfaite, si on refuse ce secours à une Puissance en considération de l'autre. Quelque soit la force de ses raisonnemens, il eût été à souhaiter

haïter qu'il les simplifiât & les dirigeât plus directement vers le point effenciel de la controverse. L'on voit aussi avec peine des forties trop vives contre la Maison d'Orange, & il est bien difficile de se persuader que l'esprit de neutralité ait dicté ces lettres, où l'on voit néanmoins des réflexions bien sages telle que la suivante. " Nous n'avons, Monsieur, que
 „ trop souvent pris part aux guerres que se
 „ font faites nos voisins. L'intérêt particulier
 „ toujours adroit, toujours perfide, nous trom-
 „ poit : il avoit le masque de l'intérêt de la
 „ république, il avoit emprunté la voix du
 „ patriotisme, il nous séduisit. Le piège étoit
 „ caché, comme le sont toujours ceux que
 „ dresse l'ambition „.



Guillaume de Bure, l'aîné, aiant acquis le fonds des Bibliothèques françoises, de la Croix du Maine & de Duverdier, nouvelle édition " dédiée au Roi, revûe, corrigée & augmentée d'un discours sur le progrès des lettres en France, & des remarques historiques, critiques & littéraires de Mr. de la Monnoye, de Mr. le président Bouhier, de l'académie françoise, & de Mr. Falconet, de l'académie des inscriptions & belles-lettres „, donne avis au public, que c'est maintenant chez lui qu'il faut s'adresser pour avoir lesdites Bibliothèques, dont le prix, en feuilles, est de 66 livres, comme ci-devant, pour le petit papier seulement. Les to-

mes III, IV, V & VI, se vendent séparément. Quant au grand papier, comme il ne reste en tout que onze exemplaires, le prix sera de 120 liv. au lieu de 108 liv. qui étoit celui auquel l'exemplaire a été vendu jusqu'à présent.

Le mérite & l'utilité de cette nouvelle édition des Bibliothèques françoises, sont généralement reconnus. Les sçavans & vrais littérateurs en ont fait les plus grands éloges. Monsieur de Querlon, ce sage & judicieux critique, s'exprime ainsi dans sa feuille des Affiches, Annonces & Avis divers, du 26 Août 1772, N^o. 35 : " C'est un vrai cadeau pour
 „ les gens de lettres, que la réunion & la
 „ réimpression de ces deux Bibliothèques fran-
 „ çaises, qui commençoient presque totale-
 „ ment à manquer.... Les augmentations dues
 „ aux trois sçavans, dont les remarques sont
 „ jointes à la plupart des articles, & celles
 „ que Mr. Rigoley de Juvigny, y a faites,
 „ leur donnent encore bien plus de prix; puis-
 „ qu'elles les rendent à la fois beaucoup plus
 „ utiles & plus complètes, & qu'on y trouve,
 „ en effet, tout ce qui étoit annoncé : *une*
 „ *érudition amusante & instructive, une sai-*
 „ *ne philosophie, une critique sage, un goût*
 „ *sûr, & des connoissances bibliographiques*
 „ *très-étendues* „.

Dans l'impossibilité de donner un extrait suivi du corps de l'ouvrage, qui est disposé par ordre alphabétique, comme sa nature le demande, je m'arrêterai avec plaisir sur quelques passages du discours préliminaire, dans lequel Monsieur Rigoley disserte sur les progrès des

lettres en France. Il est impossible, en traitant une matiere de ce genre, de montrer plus de goût, de prouver plus de discernement, de déployer plus de connoissances; & la lecture de ce discours suffit pour apprécier le degré de mérite que le sçavant éditeur a ajouté au prix de ces deux Bibliothèques.

Son discernement paroît sur-tout dans les portraits des auteurs célèbres. Affranchi de l'esprit de secte, & des préventions que l'intérêt d'un parti nourrit dans les esprits les plus justes, Mr. R. ne consulte, dans les jugemens divers, que les droits de la vérité & du bon goût. Je ne sçais, p. ex., si Crebillon fut jamais apprécié avec plus d'équité & de justesse, & peint par des traits plus mâles que dans ce discours. “ Melpomene pleuroit encore Racine,
 „ lorsque Crebillon parut. Ce grand homme,
 „ par lequel la nature vouloit terminer les
 „ prodiges du regne de Louis XIV, s'ouvrit
 „ une nouvelle route pour marcher à l'im-
 „ mortalité. Un athlete qui descendoit dans
 „ l'arene où Corneille & Racine avoient
 „ triomphé tant de fois, devoit trembler.
 „ Crebillon ne se le dissimula point; mais,
 „ avec une ame forte & un génie mâle, il
 „ s'empara d'un genre qu'aucun autre avant
 „ lui, n'avoit encore osé tenter, & vint, la
 „ coupe d'Atrée à la main, s'asseoir entre
 „ l'auteur du Cid & celui d'Athalie. L'envie
 „ voudroit en vain lui disputer le laurier dont
 „ il est couronné, Crebillon fera toujours
 „ regardé comme le poëte le plus tragique
 „ que la France ait eu. La terreur est l'ame

„ de toutes ses tragédies, elles respirent la
 „ noble simplicité de l'antique. Il se forma
 „ particulièrement sur les Grecs qu'il aimoit,
 „ qu'il avoit étudiés, approfondis; il semble
 „ sur-tout qu'il ait pris Eschyle & Sophocle
 „ pour modèles & pour maîtres. Son coloris
 „ est vigoureux & sombre, son stile pathéti-
 „ que & ferré, sa versification noble & ma-
 „ jestueuse, & dont les taches sont effacées
 „ par les plus grandes beautés. . . . Indépen-
 „ damment de son talent supérieur, qui le
 „ rendoit indulgent pour les talens des autres,
 „ Crébillon eut un mérite qu'on ne sçauroit
 „ trop admirer. Pendant le cours de la vie la
 „ plus longue, son cœur fut constamment
 „ fermé à l'envie & à la basse jalousie. Heu-
 „ reux les auteurs qui peuvent dire comme lui:

Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume!

Que de vûes & de fine critique dans les
 idées & les expressions de l'auteur sur le bel-
 esprit! Ce seul morceau est une satyre com-
 plette de notre littérature, malheureusement
 vérifiée par des faits si multipliés & un spec-
 tacle si général, qu'il n'y a point de lecteur
 qui n'en sente toute l'exactitude. “ Le bel-es-
 „ prit est en littérature, ce que sont en mo-
 „ rale les casuistes relâchés. L'austérité des pré-
 „ ceptes l'effraie; & comme il n'a ni la force
 „ ni le courage de les pratiquer, il lui est plus
 „ commode de s'y soustraire. En cela, il a
 „ pour partisans le plus grand nombre (a).

(a) J'ai vû quelque part une opinion bien re-
 marquable sur la source du bel-esprit. La sensibi-
 lité

„ La nouvelle tentative qu'il venoit de faire,
 „ n'étoit pas plus raisonnable que la guerre
 „ qu'il avoit déclarée aux anciens ; mais il
 „ étoit de son intérêt d'attaquer toujours ; les
 „ défaites ne le décourageoient point. Il sça-
 „ voit qu'il révolteroit quelques rigoristes ; il
 „ s'en mettoit peu en peine , pourvû qu'il
 „ gagnât du terrain. En effet il répandit le
 „ mauvais goût avec une rapidité surprenante.
 „ Adroit Prothée , il se métamorphosa dans
 „ tous les genres d'éloquence. On le vit dans
 „ la chaire , sur le théâtre , au barreau ; il
 „ écrivit l'histoire , composa des romans , dis-
 „ ferta , versifia , & se fit tour-à-tour méta-
 „ physicien , géomètre & philosophe .. Que
 de sçavans fameux , devenus les idoles du tems ,
 sont caractérisés par ces traits ! Mais l'applica-
 tion , quelque évidente qu'elle soit , n'est pas
 toujours permise. Pourfuivons l'examen des ta-
 bleaux que Mr. Rigoley nous offre dans ce
 profond & éloquent discours , & voïons s'il
 continue à bien peindre l'état des sciences & des
 lettres , tel qu'il est dans ces dernières années.

“ Telle est l'inconstance de l'esprit à la
 „ mode ; tout frivole qu'il est , il se lassé bien-
 „ tôt de la frivolité même , & cherche à re-
 nouvell

lité pour les plaisirs , ayant en quelque sorte ab-
 sorbé son antagoniste , la sensibilité de l'esprit ,
 on n'a plus eu cette ardeur & ce noble enthousiasme ,
 quand il s'est agi de la vérité & du beau littéraire.
 Pour suppléer , à ce feu divin , on a eu recours à ce
 qu'on appelle *de l'esprit* ; mais il n'est pas plus fait
 pour remplacer la force du sentiment , que quelques étin-
 celles le sont pour tenir la place d'une lumière brillante.

„ nouvellier fans cesse les objets de son amu-
 „ sement. Le croira-t-on ? La géométrie eut
 „ son cours comme les romans : l'engouement
 „ pour cette science fut universel, tout, jus-
 „ qu'aux femmes, s'en mêla : on alla même,
 „ pour leur plaire, jusqu'à traiter la galanterie
 „ géométriquement. N'est-ce pas-là l'emploi le
 „ plus faux & l'abus le plus froid que l'on
 „ pût faire du bel-esprit ? „

L'auteur ne s'amuse pas à chercher ou à
 indiquer les remèdes propres à guérir ce genre
 de fièvre & de délire, il désespère d'en trou-
 ver, & plus encore de les faire recevoir, s'il
 venoit à en découvrir. “ Que peuvent, dit-il,
 „ le bon sens & la raison contre l'enthousias-
 „ me, la folie, la mode & la nouveauté ? „
 Un ancien avoit dit avant lui qu'il falloit
 abandonner ces littérateurs furieux, & n'espé-
 rer pas de les guérir jamais, quand même on les
 retireroit des précipices où ils se seroient jet-
 tés dans les accès de leur manie :

Non fit qui tollere curet.

In vitum qui servat, idem facit occidenti. H. a. p.

La confiance ridicule & les petits moïens
 de nos jeunes sçavans, de ces bruians aspirans
 aux palmes & aux sieges académiques, sont
 peints d'après nature dans les lignes suivantes.
 „ Devroit-on être étonné de leur foiblesse &
 „ de leur stérilité, si on faisoit attention au
 „ peu de nourriture qu'ils ont prise en tout
 „ genre ? A les voir néanmoins s'élançer dans
 „ l'arene, ne croiroit-on pas leur victoire as-
 „ surée ? Mais, comme ils n'ont point consulté
 „ leurs forces, à peine ont-ils franchi la bar-
 rière,

„ riere , qu'ils font terrassés , & leur chute ne
 „ les rend que plus vains. Eh ! comment ne
 „ le feroient-ils pas ? Prônés par la cabale &
 „ soutenus par l'intrigue , ils intéressent à leur
 „ sort l'amour-propre de leurs protecteurs : or
 „ peut-on accuser des protecteurs d'ignorance
 „ & de mauvais goût ? Protéger , n'est-ce pas
 „ jouer un personnage , s'ériger en arbitre du
 „ goût , en dispensateur de la gloire , en juge
 „ de talens ? Personne , en fait d'esprit , ne se
 „ récuse ; chacun se croit en droit de tenir le
 „ tribunal où l'auteur vient présenter sa piece :
 „ elle y est infailliblement applaudie : on im-
 „ mole de concert à ce chef-d'œuvre nou-
 „ veau , tous les chef-d'œuvres des Corneille ,
 „ des Racine & des Moliere ; & l'auteur , en-
 „ vré de l'encens le plus grossier , par un trait
 „ qui peint bien à la fois & son orgueil , &
 „ la sottise de ses admirateurs , les félicite à son
 „ tour , de pouvoir apporter comme une preuve
 „ certaine d'esprit , de discernement & de
 „ goût , les éloges qu'ils ont prodigués aux
 „ beautés de son ouvrage , „

Je ne finirois pas si je voulois copier tout
 ce qui est d'un vrai frappant dans cet excel-
 lent discours ; pour le bien apprécier , il faut
 le lire dans sa suite & l'enchaînement admira-
 ble des idées qui le composent. Je ne puis
 néanmoins m'empêcher de copier encore le
 morceau suivant. “ Depuis que mécontents de
 „ nous-mêmes , nous nous sommes pris d'en-
 „ thousiasme & d'admiration pour tout ce qui
 „ est étranger ; depuis que l'anglomanie s'est
 „ emparée de nous , il semble qu'on veuille ,

„ à quelque prix que ce soit , renverser toutes
 „ les idées reçues. Les vapeurs des marais
 „ d'Albion ont engendré cette épidémie phi-
 „ losophique, qui tue le génie, fait fermenter
 „ les esprits, & produit ce goût anti-national
 „ dont les ravages ne sont que trop sen-
 „ sibles „.



Lettre de Mr. Thevenay , propriétaire des
 fontaines minérales de Bussang (a), à l'au-
 teur de ce Journal.

L'*Eloge que vous avez bien voulu faire
 de l'efficacité de nos eaux minérales , est
 tous les jours vérifié par les cures étonnantes
 qu'elles operent. On en a vû depuis peu des
 effets singuliers sur une Dame scorbutique
 qui dans six semaines a été radicalement
 guérie , & sur deux Demoiselles tourmentées
 de battemens de cœur qui les faisoient éva-
 nouir plusieurs fois ie jour , lesquelles ont été
 guéries en très-peu de tems. Un marchand
 accablé de plusieurs maux compliqués , un
 prêtre obstrué au bas-ventre , un vieillard de
 85 ans attaqué d'une fièvre épidémique , deux
 Dames singulierement tourmentées de va-
 peurs , un hydropique &c , ont été guéris sous
 nos yeux. Je ne vous dirai rien des effets*

(a) Voyez le Journal du 15 Sept. 1777, p. 101.

que ces eaux transportées ont eus ailleurs, parce que je n'en suis pas assez authentiquement informé. Je suis néanmoins assuré qu'une dyssentrie épidémique dans le village d'Orbey, qui est le premier village d'Alsace que vous avez passé en quittant Buffang, de même que dans les villages voisins, n'a fini ses ravages que par nos eaux. Si vous faites mention de ces événemens dans vos journaux, avertissez, je vous prie, ceux qui veulent faire usage du même remède, de s'adresser directement à moi à Buffang, & de se méfier de ceux qui font commerce de ces eaux, sur-tout lorsque les pots ne sont pas cachetés; je suis instruit que plusieurs les frêlatent & en font de fausses. Je suis, &c.



Lettre de Mr. l'abbé Roy à l'auteur des
Affiches & Annonces.

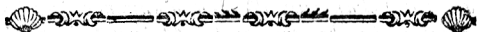
J'ai appris, Monsieur, que dans une ville de province trois ou quatre maisons à la file avoient croulé subitement de fond en comble. On n'avoit ressenti auparavant ni tempête, ni tremblement de terre, ni le moindre ouragan; le tems étoit même fort beau depuis au moins deux mois. Surpris de cet accident étrange, chacun s'est vaine ment efforcé d'en découvrir la cause. Il en est sans doute plusieurs capables de produire cet effet. Me seroit-il permis d'en distinguer une qui me paroît intéressante? Plusieurs villes sont

bâties sur pilotis : d'autres sont assises sur de canaux souterrains répandus dans toute leur enceinte : presque toutes étoient anciennement environnées de fossés secs ou pleins d'eau , selon la nature des lieux , plus ou moins étendus & profonds ; précautions nécessaires qui avoient été prises , non - seulement pour défendre les villes contre les attaques de l'ennemi , mais encore pour maintenir & consolider leurs constructions , en attirant les eaux dans ces fossés , & dessécher par ce moïen les terrains trop humides. Quand ces mêmes eaux ne circulent plus ou du moins avec autant de facilité qu'auparavant , doit-il paroître étonnant que les habitations soient en danger ? Les canaux surchargés , les eaux agglomérées , leur cours interrompu , il doit se faire nécessairement une éruption. Quant aux fossés secs qui environnoient les villes , sans parler de leur utilité réelle pour la défense , on peut présumer qu'ils avoient été creusés pour servir de décharge aux eaux des rivières , d'étangs & écluses d'alentour qui viendroient à regorger. Ne seroit-il pas à craindre que s'ils n'existoient plus , les eaux en se répandant subitement ou insensiblement dans la ville n'en minassent par - dessous tôt ou tard les édifices ? delà l'éboulement. D'ailleurs , pourquoi ne veut-on plus de fossés autour des villes ? Restes mémorables de l'antiquité , chef - d'œuvres de la prévoyance de nos peres , les tems les respectoit encore ; & la postérité en les voïant eût aimé à se rappeler ces longs sièges qu'ils rendirent infructueux ,

tureux, ces bornes redoutables qu'ils prescrivirent à l'ambition des conquérans ou à la tyrannie des seigneurs. Les anciens, puissans au dedans & au-dehors, ne songeoient qu'à se fortifier de plus en plus; & nous, foibles modernes, ne songerions-nous qu'à nous affoiblir de nouveau? Excepté les frontieres, nos villes ne sont plus que des lieux enchantés & enchanteurs où rien n'annonce que l'agréable & la frivolité. Mais si ces fossés qu'on comble, qu'on applanit, ont été autrefois nécessaires, ils peuvent l'être encore: ils sont au moins utiles, quoique leur utilité ne soit pas toujours évidente. Quelle raison de leur préférer l'agrément des promenades qu'on leur a substituées, agrément qui pouvant avoir été la cause de l'éboulement dont il s'agit, pourroit encore entraîner d'autres malheurs? Je suis, &c. l'abbé Roy, membre de plusieurs académies. Paris, 18 Mars 1779.

LE fleur de Neufbourg, résidant à Gand, près des Capucins, donne avis qu'il possède un spécifique infallible pour la guérison radicale des rhumatismes & gouttes sciaticques. Les personnes qui en sont attaquées & qui se trouvent même abandonnées des médecins & chirurgiens, peuvent s'assurer non-seulement d'être soulagées, mais d'être entièrement & parfaitement guéries par son remède. Plus de 900 personnes rétablies par lui, tant en Brabant qu'en Flandre & en Haynaut, l'autorisent à répondre de sa réussite dans tous ces cas. Nombre de sujets réduits à garder le lit ou à porter des béquilles, jouissent aujourd'hui de l'exercice de leurs membres, & rendront témoignage du merveilleux effet de son dit spécifique, entr'autres Mr. Loos, doyen de

St. Bavon, à Gand ; Mr. Plunkett de Rhatmor, second du magistrat de Mons ; Mr. Caluwe, maître des postes de Courtray. Ledit sieur de Neufbourg est présentement à Liege pour quelque tems, résidant chez Mr. Eswilders, au Marteau d'or couronné, rue Neuvise, où on pourra le consulter ; à l'égard des personnes éloignées, elles peuvent lui écrire à Gand ou à Liege, en affranchissant leurs lettres.



Le mot du Logogriphe françois est *Madame*.
Celui du latin est *Latrina*, où l'on trouve
lana, nata, latria.

T Andis que de Phœbus le flambeau nous éclaire
Sur un lit à trois pieds gissantes sur le dos,
Sans soins & sans emplois nous goûtons le repos ;
Mais dès que, terminant sa course circulaire,
Ce dieu va chez Thétis, & fait place à la nuit,
Nous sortons de notre réduit :
Alors, notre double machoire,
Dévore, à chaque instant, & la flâme & le feu ;
Et, quoique de tels mets doivent nous plaire peu,
On nous les fait manger sans boire.

E N I G M A.

Corporis exigui noli contemnere vires :
Parva licet magnos prostravi sæpè gigantes.
Obscuro semper latito resupina sub antro :
Parvula porta patet duplici circumdata vallo.
Sum placidæ modò pacis amans, modò liminis ipsa
Circum claustra fremo, cædis spiransque minarem ;
Vix data porta, ruo, ac per aperta volare laboro ;
Obvia quæque mihi sterno, nec parcitur ulli :
Non tot dira lues, non tot febris aspera, nec tot
Transfixit ferrum, vel martia turba necavit.
Hoc igitur monstrum domuisse memento ; nec illi
Occlusas referato fores nisi tempore justo.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 30 Mars.*) Une Sultane est accouchée le 17 pour la 2^e. fois d'un Prince qui a été nommé Sultan Soliman. Cette nouvelle a été aussitôt annoncée au public par trois décharges du canon.

Le 21 il a été signé un traité entre la Porte & la cour de Russie, en présence du comte de Saint-Priest, ambassadeur de France, à la satisfaction réciproque des parties contractantes, & aux acclamations publiques. Le sieur de Stachieff, ministre plénipotentiaire de Russie, eut le lendemain la visite d'un Drogman, qui l'invita, de la part du Grand-Visir, à se rendre à la Porte. Ce ministre russe fut revêtu d'une pélicie de Samour; son premier secrétaire, le premier Drogman & deux de ses enfans, furent parés de fourrures d'hermine; tous ses Drogmans le furent de kerchets, & on distribua une quarantaine de caffetans au reste de sa suite. Le 23, le comte de Saint-Priest, suivant le cérémonial observé à l'égard des ambassadeurs de France, reçut l'invitation de se rendre à la Porte, par un Zaim, nommé Michmandar, accompagné de deux Chiaoux: cet officier marcha à la gau-

che de l'ambassadeur, qui avoit à sa droite le Chiaoux-Bachi. Le Grand-Visir lui porta le premier la parole, pour le remercier de ses soins & de ses bons offices durant le cours des négociations. Le comte de Saint-Priest fut revêtu d'une pélicie de Samour; & après une distribution de pélicies, kerchets & caffetans, conformément à l'usage, cet ambassadeur prit congé du Visir. Les conditions de ce traité ne sont pas encore publiques.

A L E P (le 30 Janvier.) On apprend par des lettres, écrites de Grin à plusieurs négocians de cette ville, qu'Aly-Mehemet-Chan, gouverneur de Bassora, étant parti à la tête de six mille hommes pour aller attaquer les Arabes, traversa la Mésopotamie; que près de Corna il fit rencontre des Arabes de Mentifick, qui, le 11 Septembre, lui tuèrent 5600 hommes; qu'il fut lui-même noyé dans l'Euphrate; & que le faible reste de son armée trouva le moyen de se sauver; qu'après cette victoire les vainqueurs s'approchèrent de Bassora; mais qu'ils se bornèrent à cueillir des dattes dans les environs de cette ville, d'où ils se retirèrent le 10 Octobre sans attaquer la place. Les mêmes lettres ajoutent, que Cheik-Berket & Kiab, prince tributaire de Perse, gardoient la ville de Bassora; qu'on parloit du dessein, qu'avoit Sadik-Chan de partir de Schiras pour venir au secours de cette place; mais que ce fait demandoit confirmation.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 7 Avril.) L'Impératrice a adressé le 15 du mois dernier au sénat dirigeant deux ordres : par le premier Sa Maj. nomme le sieur Pierre Tepper son banquier à Varsovie : le second permet l'exportation des grains du port de Nerva comme de ceux de Pétersbourg & d'Archangel : cependant S. M. la limite à 50 mille tschetwert par an & en excepte le froment. Elle a aussi arrêté un nouvel état de dépenses pour le département des affaires étrangères, dont voici les 9 articles principaux.

I. Il est assigné au département des expéditions secrètes une somme de 84,800 roubles par an. II. A celui des expéditions publiques 18,160 roubles. III. Au collège étranger & des archives à Moscou 8870 roubles. IV. Aux officiers, bas-officiers, huissiers & soldats du département 3850 roubles. V. Pour les dépenses extraordinaires 42000 roubles. VI. Pour les appointemens des ministres dans les cours étrangères & pour les appointemens de leurs secrétaires & interprètes 277,983 roubles. VII. Pour la perte sur le change & autres fraix à l'occasion des remises à faire aux dits ministres & leurs secrétaires 50,000 roubles. VIII Pour les dépenses extraordinaires & debours, que les dits ministres sont obligés de faire 30,000 roubles. IX. Pour l'entretien des chapelles & prêtres chez les dits ministres 17,300 roubles.

bles. Afin de compléter la somme de 532,963 roubles, à laquelle montent ces différens articles, le comptoir d'état doit fournir annuellement 515,663 roubles, & celui d'économie sur les biens ecclésiastiques 17,300 roubles. Par ce réglemeut les appointemens du chancelier restent fixés à 7000 roubles par an, sans compter son argent de table, qui a été porté à 12000 roubles. Les appointemens du vice-chancelier restent aussi fixés à 6000 roubles; mais l'argent pour le service de sa table est augmenté de 4 à 6 mille roubles.

Mr. James Harris, envoie extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne en cette cour, aiant été nommé par le Roi son maître, chevalier de l'Ordre de Bath, ce ministre se rendit il y a quelques jours chez l'Impératrice pour lui demander au nom du Roi de la Grande-Bretagne, si Sa Majesté vouloit bien représenter dans la cérémonie de son installation Sa Maj. Britannique. L'Impératrice aiant bien voulu accepter cette proposition, la cérémonie s'est faite le 21 Mars.

Les Anglois ont obtenu la permission de faire construire pour leur compte à Archangel quelques grands navires ou frégates d'une certaine sorte de bois de sapin connu dans le pais sous le nom de Listwinna, lequel croît dans les environs de la riviere d'Onega, & on est actuellement occupé à y en construire trois. Cette permission est d'autant plus remarquable, que jusqu'à présent il n'a jamais été permis d'exporter ou

15. Mai 1779.

115

d'emploier à des usages particuliers le fufdit bois, qui ainfi que le bois de chêne de Cafan a toujours été réfervé pour la conftruction des feuls navires de guerre ruffes.

Il s'eft conclu entre notre cour & la Porte une efpece de convention que quelques-uns regardent comme un traité de paix dans toutes les formes, d'autres ne la regardent que comme une pacification éphémère. On en ignore encore les conditions dans le public.

E S P A G N E.

MADRID (le 10 *Avril.*) Le Roi a expédié diverfes patentes, fçavoir neuf à Cadix, deux à Barcelone & autant à Malaga pour que les négocians de ces places refpectives aient à faire paffer à la Vera-Cruz des productions de cette monarchie, conformément à la permiffion qui leur en a été accordée. Les vaiſſeaux de guerre mis en commiffion pour aller donner la chaffe à une efcadre de chebecs algériens, font le Saint-Léandre de 56 canons, commandé par le fleur de Carifota; le Saint-Laurent de 70 canons, aux ordres du fleur Mendifaval, & les trois frégates, la Sainte-Magdeleine, la Vierge-des-Carmes & la Sainte-Cécile. — Des chebecs algériens qu'on fait monter au nombre de 8, y compris une frégate, ont paffé de la Méditerranée dans l'Océan en 2 divifions, & fait plufieurs prifes eſpagnoles & napolitaines qu'ils ont envoyées à Tanger. Ils ont fait échouer à la côte de Faro, le

navire marchand espagnol le St. Thomas, qui venoit du Havre & de St. André avec un chargement de farine & de bled pour Cadix. On en a d'abord sauvé la plus grande partie, moiennant les promptes & bonnes dispositions des Portugais qui ont empêché les Algériens d'approcher de la côte & de piller ce navire.

CADIX (le 1. Avril.) Il est arrivé en cette baie deux vaisseaux marchands espagnols, l'un nommé la Conception, venant de Carthagene des Indes & de la Havane avec 800 mille piaftres tant en or qu'en argent, & une cargaison de différentes productions de cette colonie; l'autre nommé le Bon-Succès, venant de Buenos-Ayres, en 145 jours de traversée, étoit chargé de 29 mille cuirs & d'environ 200 mille piaftres. La Ste. Catherine, frégate de guerre espagnole aux ordres de Mr. Barela, entra ici en même tems, venant de l'isle Ste. Catherine & de Buenos-Ayres. Cette frégate a dû s'arrêter à différentes hauteurs pour faire des observations astronomiques dont Mr. Barela étoit chargé. Il paroît que cette frégate a touché aux isles de Fernando del Po que les Portugais n'ont point encore remises aux Espagnols. La Ste. Catherine a rencontré sur le cap St. Vincent, les vaisseaux du Roi de France aux ordres du chevalier d'Espinoûse, qui lui a donné de l'eau, des vivres & des rafraichissemens de toute espece dont cette frégate manquoit absolument, son équipage étant réduit à un biscuit & une demi-cho-
pine

pine d'eau par jour pour chaque personne.

GIBRALTAR (le 10 Avril.) Le Roi de Maroc aiant été informé que les Maures soulevés avoient élu son fils Muley - Guiadguid Roi à sa place, fit assembler un Mischoar ou convocation publique à Mequinez. Après qu'on y eut conduit le jeune Prince comme prisonnier, Sa Maj. Marocaine tira son sabre & fit menace de lui couper lui-même la tête. Cependant il se retint pour le moment, & ordonna qu'on apportât des fers : on les mit aux pieds de Muley-Guiadguid, qui fut conduit en cet état à l'endroit, où il avoit été assis, pendant que les Maures firent la cérémonie de le proclamer. Le Roi parut alors une seconde fois d'intention de le décapiter : mais il se ravisa de nouveau, & se contenta d'ordonner qu'on mît son fils dans un cachot, avec défense rigoureuse de lui donner le moindre aliment. L'on ignore, s'il perséverera dans une résolution aussi cruelle, ou si tous ces semblans n'ont pour but que d'inspirer de la terreur. En attendant plusieurs partisans du jeune Prince ont subi différens supplices ; & ces actes de sévérité rétabliront, à ce que l'on espere, le calme dans la province, d'où le Monarque a d'ailleurs expulsé tous les Maures qui y demeuroient : il les a envoiés en différens ports de mer, pour y former des colonies ; & il ne se fert à présent que de Blancs pour ses gardes, parce qu'ils lui sont restés fideles durant le soulèvement des Noirs.

S U E D E.

STOCKHOLM. (*le 15 Avril.*) Sa Majesté, s'étant déterminée à maintenir l'honneur & la sûreté de son pavillon contre les usurpations de toute Puissance, qui voudroit y attenter, a résolu en même tems de faire observer par ses sujets la neutralité la plus exacte, en évitant tout ce qui pourroit donner lieu à de justes plaintes ou même à des soupçons de la part d'aucune des Puissances belligérantes. A cet effet S. M. a rendu une ordonnance, conçue en ces termes.

Nous GUSTAVE &c. Comme, depuis le commencement des hostilités survenues entre les couronnes de France & d'Angleterre, nous nous sommes proposé, par inclination pour la paix & la tranquillité & par sollicitude pour le commerce & la navigation de nos fideles sujets, de ne prendre aucune part à ces troubles pour notre royaume & pour les pays ou états, qui y appartiennent; nous nous sommes résolu en conséquence à observer à l'avenir une neutralité exacte, aussi long-tems que nous aurons l'espoir, que notre pavillon puisse jouir du respect, qui lui est dû, ainsi que le commerce & la navigation de nos fideles sujets de la sûreté, qui leur appartient.

En conséquence nous voulons, que tous nos fideles sujets, qui font quelque commerce avec les pays étrangers situés hors de la Baltique, soient avertis, comme aussi nous leur interdisons, de prendre part, de quelque façon que ce soit, aux troubles actuels, soit en armant ou équipant des vaisseaux de guerre ou bâtimens munis de commission pour le compte d'aucune des Puissances belligérantes, soit en portant des provisions de contrebande, sous pavillon suédois, à aucun des pays ou états des Puissances actuelle-

ment

ment en guerre, le tout conformément aux traités, qui subsistent entre nous & le Roi ainsi que la couronne de France, comme aussi entre nous & le Roi ainsi que la couronne d'Angleterre. Il est permis à nos fideles sujets de poursuivre tout autre commerce & navigation librement & sans empêchement, de la maniere que le leur assurent les traités & le droit des gens en général. Et, attendu que les papiers de mer doivent être les preuves uniques, que les bâtimens appartiennent effectivement à nos sujets, nous voulons aussi les avertir de se munir de toutes les lettres & passe-ports nécessaires pour prouver tant l'endroit, auquel les vaisseaux appartiennent, que ce qui est d'ailleurs d'usage de la part des armateurs. Leur faisons pareillement défenses sérieuses par la présente d'avoir sur leurs navires aucuns connoissemens ou papiers de mer doubles ; beaucoup moins leur sera-t-il permis d'en jeter aucuns à la mer, d'où il pourroit naître contre eux de justes soupçons ; le tout afin qu'ils puissent jouir de notre protection & réclamer l'appui de nos ministres, agens, ou consuls dans les pays étrangers : ce à quoi tous & chacun de ceux qui y ont intérêt doivent se conformer, &c.

Il paroît décidé, que le Duc de Sudermanie, grand-amiral du royaume, commandera, sous le nom de comte de Rosenberg, l'escadre destinée à protéger le commerce suédois ; & que le Roi se rendra au mois de Mai prochain à Carlsrona, pour prendre inspection de cette escadre. Une division en sera stationnée dans la Mer du nord à Gothenbourg, ayant à bord des détachemens des régimens de Cronsberg & de Calmar, infanterie. Comme, suivant l'institution du Roi Charles IX, le gouvernement a toujours sur pied 10 à 12 mille matelots, entretenus par les paisans, la disette de gens

de mer n'est pas un obstacle pour nos armemens; & l'expérience, qui leur manque, s'acquiert bientôt par l'usage.

Le second appendice de la dernière diète, qui vient d'être imprimé & rendu public, contient " la répartition des nouvelles impositions personnelles, établies par les Ordres assemblés, afin de recueillir & trouver les sommes accordées, soit à titre du présent de baptême, ou pour d'autres causes, & cela pendant sept ans consécutifs, à commencer de l'année 1779 jusques & compris l'année 1785 „. Suivant cette répartition, " tous les habitans du royaume, au-dessus de 15 ans sont, sans aucune exception de sexe ni de condition, répartis par classes, dont la première, contenant les sénateurs, est taxée à une contribution annuelle de deux rixthalers, & ainsi successivement en descendant, la classe des ouvriers à cinq & quatre schellings par tête, & la dernière de toutes composée de simples soldats & de matelots, à deux schellings „. Cependant eu égard à la remise des six tonnes d'or sur le présent de baptême accordé par les états au Prince-roi, Sa Majesté par une ordonnance particulière a trouvé bon d'affranchir entièrement les soldats & matelots, de cette contribution, & de porter à trois schellings celle de la classe des ouvriers les moins opulens. Ce qui balancera à-peu-près la diminution qu'opérera la remise des six tonnes d'or.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 15 Avril.) Mr. de Laval, envoyé-extraordinaire de la Grande-Bretagne, eut le 7 de ce mois son audience de congé du Roi & de la Famille royale; & en même tems Mr. Morton Eden, ci-devant ministre de Sa Maj. Britannique près de la diète de l'Empire, eut ses premières audiences, en qualité de successeur de Mr. de Laval.

Le Roi a nommé une commission, chargée de prendre les arrangemens nécessaires, pour placer les magasins de poudre en des endroits moins dangereux que les tours des boulevards, dont l'une a fauté récemment. Dans la vûe de faciliter la réparation des édifices & maisons, endommagés par cet accident, Sa Maj. a affranchi de tous droits, pour le terme de six semaines, les tuiles importées de l'étranger: &, comme les verrières de Norwegue ne sçauroient fournir assez de verre, pour réparer toutes les vitres cassées, la direction de ces fabriques a eu ordre d'en faire venir de l'étranger une certaine quantité, qui sera aussi exempte de tous droits à l'importation. Mais, tandis qu'on travaille ainsi à se refaire du dégât causé par ce terrible accident, nous venons d'en essuyer un autre, qui auroit pu devenir encore plus dangereux par ses suites. Le 13 à 4 heures du matin, le feu prit au moulin-royal de grains près du chantier à Christianshaven,

ftianshaven , & le reduisit en cendres en très-peu de tems. L'on ignore la cause de ce malheur, qui entraîne une perte d'autant plus grande, qu'une partie des grains destinés à l'approvisionnement de l'escadre, qui doit sortir vers la fin du mois, y a été brûlée.

I T A L I E.

ROME (le 15 *Avril.*) Le Pape a été très-accablé, mais il est, à ce que l'on assure, dans une parfaite convalescence. Il a admis à son audience les cardinaux ses ministres, avec lesquels dès le 8 de ce mois Sa Sainteté expédia plusieurs affaires. Le jour suivant, elle permit qu'on lui présentât entre autres Mr. Rapini, célèbre professeur d'hydrostatique, qui eut l'honneur de lui faire une relation exacte des travaux entrepris avec le plus grand succès pour le dessèchement des marais pontins.

Comme les eaux du Trasimene, communément dit le lac de Perouse, débordoient fort souvent & inondoient les campagnes voisines où elles causoient beaucoup de dommage, Son Altesse Royale le Grand-Duc de Toscane avoit fait proposer au Saint-Pere qu'on en formât un canal sur les confins de l'état-ecclesiastique, moyennant un lit qui y seroit creusé vers les frontieres de Tortone, & iroit se décharger dans la riviere de Chiana, dont les eaux grossies iroient se mêler à celles de l'Arno, ce qui ouvreroit par des bateaux un commerce réciproque entre

15. Mai 1779.

123

les Sujets de la Toscane & ceux de l'état du Pape. S. S. aiant égard à cette proposition est convenue qu'on enverroit de part & d'autre des géometres & ingénieurs hydrostatiques avec des commissaires pour examiner sur les lieux avec précision quels travaux il conviendra faire à cet égard sans endommager personne. En conséquence S. S. a nommé de sa part pour commissaire Mr. Lofredo, gouverneur de Perouse, pour mathématicien Mr. le chanoine Fantoni, & pour ingénieur le sieur Qualeati. Et de la part de S. A. R. ont été nommés, pour commissaire le marquis Joseph del Venuti, chambellan, pour mathématicien le docteur Pierre Ferroni, & pour ingénieur le sieur Joseph Salvetti, conjointement avec le P. Côme Peintinger.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 25 Avril.) Mr. le chevalier Yorke, ambassadeur de la cour de Londres, a présenté, le 9 de mois, de la part du Roi son maître, le mémoire suivant aux Etats-généraux.

Hauts & Puissans Seigneurs.

“ Le Roi de la Grande Bretagne, par une suite de son amitié pour V. H. P., & par les justes égards que les Souverains se doivent réciproquement, s'est abstenu jusqu'à présent de se mêler de la négociation, que la cour de France a entamée avec elles, au sujet de la protection à donner à toutes especes de munitions navales pendant la guerre actuelle entre S. M. & le Roi T. C.

Mais les dernières démarches de l'ambassadeur de France ne lui permettent pas de garder plus long tems le silence, & S. M. croiroit manquer à ce qu'elle doit aux anciennes liaisons de sa couronne avec V. H. P, si elle ne les informoit pas de ses sentimens sur le danger, auquel elles s'exposeroient en prêtant l'oreille à des propositions, qui les forceroient d'enfreindre une neutralité, qu'elles ont déclaré vouloir observer: propositions qui attaquent leur indépendance & qui sappent même la base de leur gouvernement, n'allant à rien moins qu'à dissoudre leur union. V. H. P. sont trop éclairées pour ne pas sentir qu'une Puissance étrangere, qui s'arroe le droit de favoriser un membre de leur gouvernement au préjudice des autres, ne peut avoir d'autre but que de semer la discorde entr'eux, & de rompre tous les liens qui les unissent; & que si d'autres Puissances suivoient un pareil exemple, la république seroit mise en combustion & totalement déchirée; qu'une entiere anarchie en seroit la suite, & succéderoit au bon ordre établi. Jusques-là l'affaire semble n'intéresser que V. H. P; mais, quand le but de toutes ces intrigues est manifestement celui de brouiller la république avec le Roi, & d'entraîner V. H. P. dans une guerre contre la Grande Bretagne, sous le prétexte séduisant d'une parfaite neutralité & de l'intérêt du commerce, le Roi ne peut plus demeurer spectateur indifférent, & se trouve obligé d'exposer à V. H. P. le danger dans lequel la France cherche à les plonger. Sur quel fondement la France a-t-elle le droit de dicter à V. H. P. les arrangements qu'elles doivent prendre avec l'Angleterre? Par où & quand l'a-t-elle acquis? Le traité que V. H. P. réclament & ceux que S. M. seroit également en droit de réclamer, ne contiennent rien de semblable. Il faut par conséquent le chercher dans les vûes ambitieuses de cette Puissance, qui a fait une ligue avec les rebelles américains, & qui travaille à y entraîner d'autres états. Dans le cours du mois d'Octobre de l'année passée, le Roi a fait une communication amicale de sa situation & de ses sentimens à

V. H. P., au moyen d'un mémoire remis à leur envoyé le comte de Welderen, par feu milord comte Suffolk, dans lequel il a exposé ses vûes & la nécessité qui l'obligeoit à se défendre contre un ennemi, qui l'a attaqué par surprise & injustement; &, quoique cet ennemi ait porté les choses au point de dicter des réglemens pour la navigation de V. H. P., pendant les troubles actuels, S. M., loin d'imiter une conduite si arbitraire, s'est contentée de proposer à V. H. P. de conférer avec son ambassadeur sur ce qu'il conviendrait de faire pour la sûreté & l'utilité réciproques des deux pays. V. H. P., il est vrai, ont jugé à propos, à mon grand regret, de décliner cette offre, & d'insister sur l'observation littérale & rigoureuse d'un traité, qu'elles mêmes doivent s'apercevoir être aussi incompatible avec la sûreté de la Grande-Bretagne, que directement contraire à l'esprit & aux stipulations de tous les traités postérieurs entre les deux nations. Quel objet en effet plus important, plus indispensable, que celui de priver son ennemi des matériaux, qui le mettroient à même de redoubler ses efforts pendant la guerre? & comment concilier une protection avouée pour ces matériaux avec les alliances si souvent renouvelées entre les deux nations, ou avec les assurances d'amitié, que V. H. P. ne cessent de répéter au Roi dans chaque résolution qu'elles lui font parvenir? S. M. est persuadée que V. H. P. connoissent trop le prix de son amitié, pour se laisser entraîner dans des démarches qui y soient directement contraires. Pour prévenir des suites aussi funestes & pour manifester d'une façon non équivoque la constante amitié du Roi envers la république, S. M. m'ordonne expressément d'assurer de nouveau V. H. P. de son désir ardent de cultiver la bonne harmonie entre les deux nations; de leur renouveler les promesses qu'elle leur a faites, de maintenir la liberté du commerce innocent de leurs sujets, conformément aux ordres déjà donnés, tant aux vaisseaux du Roi, qu'aux armateurs, malgré tout l'avantage qui en résulte pour son ennemi. Mais S. M. m'ordonne d'ajouter qu'elle ne sçauroit se départir de l'exclusion que la nécessité de sa propre

défense l'a forcée de donner aux transports des munitions navales aux ports de France, & nommément à toutes sortes de bois de construction, quand même l'on voudroit les escorter par des vaisseaux de guerre. L'exemple que la France a donné de favoriser quelques membres de cet état au détriment des autres, attaque si directement l'union & l'indépendance de V. H. P., que le Roi se flatte de n'être jamais dans le cas de le suivre, à moins qu'une condescendance déplacée aux vûes de la France ne l'y oblige, pour indemniser par-là, autant qu'il dépendra de lui, les membres de la république qui souffriront par la partialité de ses ennemis. S. M. a toujours cru qu'il n'est pas de la dignité d'un Souverain de semer la discorde dans les états de ses voisins. Le dernier édit publié par la cour de France, exceptant les villes d'Amsterdam & de Haarlem de certains droits imposés aux autres membres de la république, pour les punir d'avoir fait usage du droit de souveraineté qui leur appartient, ne peut que rappeler à l'Europe entière l'exposé des motifs qui ont engagé le Roi Très-Chrétien de se liguier avec les rebelles en Amérique. Le Roi est constamment prêt à faire tout ce qui peut tendre à l'avantage & à la tranquillité des sujets de V. H. P., pourvu que cela ne soit pas incompatible avec la sureté de ses royaumes. Il se flatte que V. H. P. ne consulteront, dans cette occasion, que leurs vrais intérêts, sans se laisser divertir ou intimider par des vûes étrangères; qu'elles co-opéreront par-là au maintien de la bonne intelligence entre les deux nations; & que S. M. ne sera jamais obligée de prendre d'autres mesures vis à vis de la république, que celles que son amitié pour elle lui dictera toujours.

(Signé.) Le chevalier YORKE.

On ne peut envisager sans surprise & sans douleur la singulière position de notre république, au milieu des différens qui divisent deux Puissances étrangères. Chacune d'elles s'arroge le droit de lui dicter des loix & de
lui

lui intimer des ordres, en protestant toujours qu'elle n'en agit ainsi que *par une suite de son amitié pour elle*. L'une lui dit : *Je veux que vous soyez souveraine & indépendante; que vous m'apportiez les munitions navales dont j'ai besoin, & que vous fussiez escorter les navires qui me les apporteront*. L'autre survient & dit : *Je veux que vous soyez souveraine & indépendante; pour cet effet, je vous défends de porter des munitions navales à mon ennemi, quand même l'on voudroit les escorter par des vaisseaux de guerre*. Sur quel fondement, lui dit l'une, *l'Angleterre a-t-elle le droit de dicter à V. H. P. les arrangemens qu'e les doivent prendre avec la France? Sur quel fondement*, lui dit l'autre, *la France a-t-elle le droit de dicter à V. H. P. les arrangemens qu'elles doivent prendre avec l'Angleterre? Quel parti avons nous donc à prendre dans la circonstance actuelle? Celui de nous adresser aux deux Puissances divisées entr'elles pour une querelle qui nous est étrangère, & de leur dire : Sur quel fondement vous arrosez vous, vous mêmes, le droit de nous dicter les arrangemens que nous devons prendre avec l'une ou l'autre de vous deux? Nous n'avons d'arrangemens à prendre que ceux que nous dicte notre intérêt; & c'est à nous à décider où se trouve cet intérêt sans aucune concurrence étrangère; qu'on cesse donc de nous tracasser & de nous menacer des deux côtés, & on verra quel parti nous prendrons dans le calme de la liberté & de la réflexion.*

Les états de Hollande & de West-Frise se rassembleront Mercredi prochain, 28 de ce mois. L'amirauté de la république au département de la Meuse vient de mettre en commission les vaisseaux de guerre la Meuse & la Princesse-Caroline, l'un de 70, l'autre de 50, & les frégates la Brille & le Jason de 36, & la Bellone de 20 canons, dont le commandement a été donné respectivement aux capitaines Zegers, Satink, van Hoogwerff, Corneille van Gennep & Knol. Le département d'Amsterdam a conféré celui du vaisseau le Nassau de 64 canons, qu'il a aussi mis en commission, au capitaine Rietveld. Il a été résolu en même tems de continuer en service plusieurs vaisseaux actuellement en mer. L'objet de ces armemens est de protéger efficacement le commerce de la république dans la conjoncture actuelle.

Les Etats-généraux viennent de rendre une publication en date du 6 de ce mois, qui porte en substance, que L. H. P, par une grace spéciale, exemptent de toute peine & pardonnent aux mariniers & matelots qui, avant la publication de la présente, ou sans être munis d'un congé en forme, auroient abandonné le service maritime des Etats, en seroient désertés, ou, contre la teneur des proclamations antérieures des Etats, auroient pris parti sur des vaisseaux étrangers, armés en guerre ou équipés pour le négoce & la pêche, pourvu qu'ils reviennent dans ce pais, & qu'ils s'adressent, avant l'expiration d'une année, à dater de la publication

de la présente, à l'un des collèges d'amirauté, & rentrent au service des Etats, sous un des susdits collèges : ordonnant & statuant au contraire, que tous ceux qui, au mépris du pardon général des Etats, ne se présenteront pas dans le terme prescrit pour rentrer au service, dès que l'on pourra les découvrir & appréhender au corps, seront, sans aucune rémission, punis suivant la rigueur des édits & ordonnances. Afin que personne ne puisse prétendre cause d'ignorance quelconque, les Etats ordonnent très-expressement aux femmes, ou aux plus proches parens des absens, de leur communiquer le contenu de la présente. Cette publication se termine par la formule suivante : A ces causes, nous mandons & requérons Mrs. les Etats, le Statthouder, les Conseillers-commités, les Etats-députés des provinces respectives, ainsi que tous les autres officiers & justiciers de ces provinces, qu'ils aient sans délai à faire publier & afficher cette proclamation aux lieux accoutumés : commandons, ordonnons à cet effet aux conseillers d'amirauté, aux avocats-fiscaux, ainsi qu'aux amiraux, vice-amiraux &c, d'exécuter le contenu de cette publication, en procédant & faisant procéder sans aucune connivence ou tergiversation quelconque contre les réfractaires &c.

L'on vient d'apprendre par des lettres de Dunkerque, que le paquebot le Prince-d'Orange, capitaine Guillaume Storie, parti de Hellevoetsluis pour Harwich, avec la malle du 13 Avril, y a été amené le 16

par deux cotters françois. La malle a été jetée en mer ; mais 21000 liv. sterl. en especes, qui se trouvoient à bord, sont tombées en proie aux capteurs. C'est le même paquebot, qui fut pris au mois d'Avril 1777, par le fameux Cunningham.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 27 Avril.) Le Roi vient de nommer sir Robert Mann, écuyer & vice amiral du pavillon rouge, lord-commissaire de l'amirauté, à la place de Mr. Palliser, dont le conseil de guerre entama le procès, le 12, à Portsmouth sur le vaisseau du Roi le Sandwich. L'amiral Keppel fut appelé & on lui demanda si l'accusé avoit fait toutes les dispositions pour attaquer la flotte françoise dans la matinée du 27 Juillet en obéissance au signal du commandant en chef ; à quoi Mr. Keppel répondit : *oui*. La plupart des réponses de Mr. Keppel sont favorables à l'accusé, si l'on excepte sa défobéissance aux signaux que Mr. Keppel continue à affirmer, & qui en effet paroît être incontestable. Les membres qui composent ce conseil sont le vice amiral Darby, président, le contre-amiral Digby, & les capitaines C. Ogle, Kempenfeld, Peyton, Bayne, Robinson, Dulkan, Goodall, Cranston, Lindzée, Colpoys & Walters.

Mr. Archibald Campbell, lieutenant-colonel du 71^{me}. régiment, aiant fait le trajet à bord de la frégate du Roi, le Phoenix, de 44 canons, est arrivé ici le 19 Avril au

15. Mai 1779.

131

matin, & a remis au lord Germaine une lettre du général-major Prevost, dont l'extrait suivant a été inseré dans la gazette de la cour du 20 Avril, daté du quartier-général à Ebenezer en Géorgie le 5 Mars.

J'ai eu l'honneur, Mylord, de vous informer le 19 Janvier de mon arrivée à Savannah & de ce qu'en consequence des instructions du commandant en chef j'avois pris le commandement en chef des troupes de S. M. dans la province. Aussi-tôt que les arrangemens convenables purent être pris, le lieutenant-colonel Campbell fut détaché pour remonter la riviere avec un corps choisi d'environ 800 hommes de troupes réglées & de quelques troupes irrégulieres, pour tâcher de pénétrer jusqu'à Augusta & d'ouvrir la communication avec les habitans sur l'arriere des provinces. Le lieutenant-colonel acheva sa marche jusqu'à Augusta, ne rencontrant que peu d'obstacles & sans aucune perte, nonobstant la longueur de la route & les difficultés du pays, à travers lequel il devoit passer. Le lieutenant-colonel Prevost fut envoyé avec un détachement considérable, pour soutenir & joindre le lieutenant-colonel Campbell ou co-opérer avec lui, ainsi qu'il seroit jugé le plus utile pour le service du Roi : il prit poste à Briar Creek, pour tenir en échec l'ennemi poste plus bas, & pour couvrir, s'il étoit nécessaire, nos mouvemens en avant. Mais, vû la longueur & la difficulté de la communication, il fut jugé convenable, que toutes ces troupes revinssent au bac de Hudson, à 24 milles au-dessus d'Ebenezer : & ce poste forme à présent l'extremite supérieure de notre chaîne sur la riviere. Le lieutenant-colonel Campbell s'est depuis rendu à Savannah, pour établir, conformément aux instructions des commissaires du Roi, quelques réglemens de police dans la province, avant de partir pour l'Angleterre : & a cette occasion, quoique je doive regretter la perte, que le service du Roi souffrira par l'absence d'un officier aussi capable & aussi actif, je

ne puis qu'observer, combien il est avantageux, qu'un homme si instruit à tous égards ait l'honneur de vous donner toutes les informations nécessaires, concernant le service en ce pays. L'occasion, qu'il a eue d'y pénétrer si avant, l'a mis à même de le connoître; &, comme il est entierement au fait de toutes mes idées, qui sont aussi les siennes, à l'égard des présentes circonstances & des vûes futures, il est beaucoup mieux en état de vous les communiquer de bouche, que moi je ne le puis faire par écrit. Qu'il me soit donc permis de me référer à lui. Il est également informé de la situation & de l'état des rebelles ainsi que de ceux de l'armée royale; & il connoît leurs ressources & leurs espérances.

Le capitaine Parker, montant le vaisseau du Roi le Phoenix, & commandant l'escadre employée à cette expédition, est aussi sur le point de nous quitter, pour obéir aux instructions, qu'il a reçues du contre-amiral Gambier. Je ne scaurois assez vous témoigner, Mylord, combien j'estime le zele actif de cet officier pour le service, ainsi que la promptitude & l'ardeur, avec lesquelles il a toujours été prêt à co-opérer avec nous dans toutes les occurrences, où il pouvoit être de quelque secours. La plus heureuse cordialité a constamment subsisté entre les deux départemens; &, quoique j'espère qu'elle continuera toujours, cependant le départ d'un tel officier ne pourra pas aisément se réparer en ces quartiers. Nous sommes pareillement fâchés de la diminution de nos forces navales, qui, foyez-en sûr, n'ont jamais été plus que proportionnées au service.

Je dois à présent vous informer ultérieurement, Mylord, que, sur l'avis que nous reçûmes il y a quelques jours, que les rebelles en nombre considérable avoient pris poste à Briar-Creek, à 13 milles au dessus du nôtre au bac de Hudson, & qu'ils étoient occupés à y réparer le pont, (qui avoit été détruit par le lieutenant-colonel Campbell, lorsqu'il revint de l'intérieur du pays), de forte qu'ils paroissoient vouloir s'avancer par ce chemin, notre poste fut renforcé, & l'on fit secrètement

15. Mai 1779.

133

erètement des dispositions pour les recevoir d'une manière convenable. Comme il étoit fort à fouhaiter, qu'ils missent la Crique sur leurs arrières, ce qui nous auroit mis à même de les attaquer sur un terrain avantageux, l'on tâcha de leur inspirer de la confiance pour le tenter. Mais, après avoir attendu deux jours, trouvant qu'ils avoient seulement dessein de s'y établir, pour nous resserrer dans nos quartiers & nous couper toute communication avec le haut du pays, ou peut-être dans la vûe de co-opérer avec leur grande armée, il fut jugé à propos de les déloger. En conséquence le lieutenant-colonel Prevost chargea le major Mac-Pherson avec le premier bataillon du 71. régiment, quelques troupes irrégulières, & deux pièces de canon, de s'avancer vers le pont, pour masquer le mouvement, qu'il fit lui-même avec le second bataillon du 71. régiment, un corps d'infanterie-légère aux ordres de sir James Baird, & trois compagnies de grenadiers de la brigade de la Floride, avec lesquels il fit un long circuit de 50 milles pour passer la Crique au-dessus de l'ennemi & tâcher de gagner ses arrières. L'armée fit aussi des dispositions pour favoriser l'entreprise, ainsi que pour amuser Mr. Lincoln & le tenir en échec, au cas que dans ce tems il voulût tenter quelque chose dans ces quartiers. Notre plan fut heureusement exécuté. Les rebelles, ayant été, pour ainsi dire, surpris le 3 de ce mois, furent totalement défaits & dispersés, avec perte de 7 pièces de canon, de plusieurs drapeaux, de presque toutes leurs armes, ainsi que de toutes leurs munitions & bagages, qui furent abandonnés aux troupes victorieuses, dont le lieutenant-colonel Prevost m'a prié de vous rapporter l'intrépidité & la bonne conduite, pour en informer Sa Majesté. Permettez, qu'en même tems je vous le recommande lui-même, comme une personne qui mérite quelques marques de la faveur royale, son activité infatigable & ses fidèles services lui donnant droit à votre protection. Le brigadier-général Elbert, commandant en second des ennemis & l'un de leurs meilleurs officiers,

ficiers, quelques autres officiers de marque, en tout 27 officiers, ont été faits prisonniers avec près de 200 hommes : environ 150 ont été tués sur le champ de bataille & dans les bois, ou marais voisins : mais la principale perte de l'ennemi consiste dans le nombre de ses officiers & soldats, qui ont été noyés en tâchant de se sauver du carnage & se jettant dans une rivière profonde & rapide. La perte de notre côté ne consiste qu'en 5 soldats tués, un officier & 10 soldats blessés. Suivant les meilleurs rapports, les rebelles ont perdu 2 mille hommes : leur commissaire, l'un de nos prisonniers, porte ce nombre à 2500. De notre côté trois compagnies de grenadiers du 60. régiment, l'infanterie-légère de sir James Baird, le second bataillon du 71. régiment, la compagnie de dragons-légers du capitaine Tawes, avec environ 150 provinciaux, chasseurs & milices, faisant en tout 900 hommes, composoient le corps, qui a fait l'attaque.

Les bons effets de cette déroute sont évidens. Les rebelles ne nous troubleront plus en cette province : notre communication avec nos partisans dans l'intérieur du pays & avec les Indiens restera ouverte : &, quoique je ne pense pas, qu'il soit prudent de nous étendre immédiatement plus en avant, cependant en conservant ce que nous avons déjà gagné, nous nous tenons prêts à profiter de tous les incidens favorables, qui pourront s'offrir dans la suite. Il ne me reste ainsi, qu'à vous assurer, Mylord, que je ne négligerai rien de ce qui dépendra de moi & qui pourra être jugé avantageux pour le service du Roi. J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé)

A. PREVOST.

A la suite de cet extrait se trouve la copie d'une proclamation, que Mrs. Prevost, Hyde Parker & Campbell ont rendue le 4 Mars, pour rétablir les loix de la Géorgie sur le même pied qu'elles étoient à la fin de 1775, & pour nommer un lieutenant-gouverneur, un conseil,

seil , & d'autres officiers pour l'administration politique & civile de la province. Enfin après cette proclamation le ministère a placé l'article que voici.

Le lieutenant-colonel Campbell ajoute aux rapports ci-dessus, qu'à Augusta & dans le district d'alentour les habitans, au nombre de 1400 hommes, se sont soumis, ont prêté serment de fidélité au Roi, ont accepté la protection gracieuse de Sa Majesté, & se sont formés en 20 compagnies sur le pied de milices, pour la défense de leurs biens contre les courses des rebelles de la Caroline: qu'après qu'il fut revenu du haut du pays, l'on reçut avis, qu'un corps de Royalistes de la Caroline-Septentrionale & méridionale, consistant en près de 600 hommes, après avoir été repoussé par les rebelles, cherchoit à joindre l'armée royale par le chemin sur l'arrière ou dans le haut du pays: que la partie la plus avancée de l'armée s'étoit d'abord mise en mouvement, pour s'approcher d'eux; & que 300 hommes de ce corps avoient ensuite joint les troupes du Roi & s'étoient formés sous leurs propres chefs, avec toute l'attention & l'encouragement possibles: que depuis la dernière action il étoit venu un grand nombre de déserteurs des troupes continentales dans la Caroline, & qu'ils s'étoient formés en compagnies: que dans la seule nuit avant son départ il étoit venu ainsi un lieutenant-colonel & 30 soldats.

Le général Clinton, qui continue son séjour à New-York, a rendu la proclamation suivante.

De par S. Exc. sir Henri Clinton, chevalier du Bain, général & commandant en chef de toutes les forces du Roi dans les colonies sur l'Océan-atlantique depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à la Floride-occidentale inclusivement, &c. &c. &c.
PROCLAMATION.

Attendu qu'il y a plusieurs déserteurs des troupes du Roi à mes ordres, qu'on sçait servir actuelle-
ment

ment chez l'ennemi, & qui réfléchissant dâment sur l'infamie, qu'il y a à porter les armes contre leur Souverain & leur patrie, désireroient de rentrer dans leur devoir, s'ils n'en étoient retenus par la crainte du châtiement; je promets par la présente un entier pardon à tout déserteur, de quelque rang ou dénomination qu'il soit, qui se rendra volontairement à quelqu'un des détachemens des troupes du Roi avant le 1. Mai prochain.

Donné sous mon seing au quartier-général à New-York, le 23 Février 1779.

(Signé)

H. CLINTON.

Par ordre de Son Exc. (Signé JEAN SMITH, secrétaire.

L'amiral Harland a fait hisser son pavillon à Portsmouth, à bord du vaisseau de guerre le Royal-George, de 100 piéces de canon. On ignore encore en quelle qualité il servira, & si ce sera en celle de commandant en chef de la grande flotte, dont l'on présume que l'amiral Hardy qui continue à être assez mal, ne pourra prendre le commandement, ou s'il prendra sous ses ordres la seconde division, à la place de l'amiral Shuldham, que l'on dit avoir donné la démission de cet emploi.

La cour vient de recevoir des nouvelles intéressantes de son ambassadeur à la cour de Madrid, mais on ne sçait pas encore ce qu'elles contiennent. Le marquis d'Almodovar, ambassadeur d'Espagne auprès du Roi, en a aussi reçu & a été depuis en grande conférence avec nos ministres d'état. On a toujours dit ici dans le public, que l'Espagne se déclareroit pour la France aussi-tôt après l'arrivée de la flotte espagnole richement chargée qui devoit revenir de l'Amérique.

rique-méridionale. Et comme cette flotte est maintenant revenue dans ses ports sans accident, nous verrons bientôt si cette pronostication se réalisera ou non. Nos ministres conviennent que l'Espagne est fort chancelante sur le parti qu'elle doit prendre. — Il est arrivé ici de Versailles une personne de considération qu'on avoit cru d'abord chargée de traiter de paix; mais l'on dit qu'il n'est question que d'un cartel pour l'échange des prisonniers.

Le Roi vient de désigner le comte de Sandwich; Jean Buller, écuyer; l'honorable Charles Spencer, communément appelé lord Charles Spencer; le comte de Lisburne, du royaume d'Irlande; Henri Penton, écuyer; le très-honorable Constantin-Jean lord Mulgrave, du royaume d'Irlande, & Robert Mann, écuyer, pour être commissaires de S. M., & remplir les fonctions de grand-amiral de la Grande-Bretagne, d'Irlande, & des domaines, îles & territoires qui en dépendent. Ceci prouve clairement que, malgré toutes les clameurs du parti anti-ministériel & même d'une grande partie de la nation, le comte de Sandwich a su se conserver la faveur de son Souverain.

Parmi les captures faites ces jours-ci par nos armateurs, on compte le navire le Comte-d'Artois que deux d'entr'eux ont amené à Bristol, revenant de l'île Maurice à l'Orient. Les François jetterent à la mer une malte venant des Indes-orientales, mais nos matelots la repêcherent. D'un autre côté on

apprend que le vaisseau du Roi le Jupiter, de 50 canons, croisant sur les côtes de France pour y observer les mouvemens de l'ennemi, a été attaqué par deux vaisseaux françois, de 74 canons chacun, & qu'après un combat de trois heures, dans lequel le Jupiter a été criblé de coups, & totalement désarmé, le capitaine atteint de huit blessures & toutes ses munitions étant consumées, il a été enfin obligé de se rendre aux forces supérieures de l'ennemi.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 20 Avril.*) La cour partira le 3 du mois prochain pour Laxembourg, où Mgr. l'Archiduc Maximilien, qui ne paroit pas encore en public, tâchera de reprendre ses forces, affoiblies par un douloureux accident, que S. A. R. a eu à la jambe. — Leurs Majestés Impériales ont nommé au poste de con - commissaire à la diète de l'Empire Mr. Louis de Lehrbach, leur conseiller intime actuel. L. M. ont aussi conféré le gouvernement d'Anvers à Mr. le comte de Langlois, lieutenant-général de leurs armées. — Le 11, Mgr. Garampi, nonce du St. Siège en cette cour, eut son audience de congé de L. M. I, ainsi que de la famille royale, étant sur son départ pour se rendre à son évêché de Monte-Fiascone, où Son Exc. restera quelque tems.

L'Impératrice-Reine a depuis peu accordé la petite croix de l'Ordre de St. Etienne au

lieutenant-colonel Vincent de Struppi, surintendant des bâtimens le long de la côte autrichienne. On assure que le général Caramelli aura le commandement-général des troupes dans la Lombardie-autrichienne. Le prince de Waldeck a obtenu le régiment de Deux-Ponts avec tous les honneurs, appointemens & prérogatives dont jouit tout propriétaire de régiment. Cependant ce régiment continuera de porter le nom de Deux-Ponts. — Le général baron de Jacquemin, qui a fait quelque tems la cure des bains, est parti le 12 pour la Moravie, où il relevera dans le commandement des troupes le général d'Ellrichshausen qui a eu une rechûte. On apprend que le général de Siskowitz aura le commandement des troupes en Bohême, lorsque le maréchal comte de Haddick reviendra présider au conseil aulique de guerre. Nos deux régimens de carabiniers, Toscane & Lobkowitz auront à l'avenir la dénomination de chevaux-légers, & quelques régimens de nos volontaires vont passer en Pologne comme troupes de garnison.

Depuis le 13 on a l'avis, que les cours de Munich & de Dresde paroissent être d'accord sur le dédommagement à paier par l'une à l'autre, & l'on s'attend, que le traité sera signé avant la fin de mois. Cet applanissement au moins apparent des difficultés, qui s'opposoient à la conclusion de la paix, a été précédé de quelques mouvemens plus qu'ordinaires à Teschen. Le 30 Mars les plénipotentiaires

nipotentiaires des cours de Vienne, de Pétersbourg & de Berlin tinrent chez celui de France une conférence, qui dura depuis 8 jusqu'à 11 heures du soir. Le 31 de bon matin ils envoïerent des exprès à leurs cours respectives, & se rassemblèrent le soir chez le comte de Cobenzel. Le 1. Avril le baron de Breteuil expédia un courier à l'Electeur Palatin à Munich.

L'armistice vient d'être prolongé indéfiniment, ce que les uns prennent pour un bon augure en faveur de la paix, & ce que les autres regardent sous un point de vûe très-différent.

On apprend de Boheme que, le 7 de ce mois, le feu a pris à Braunau & y a réduit en cendres la plus grande partie d'une abbaïe, l'apothicairerie, la boulangerie, la basse-cour; & ce qu'il y a de plus sensible pour ce couvent, c'est la perte de ses archives, qui ont été la proie des flammes, ainsi que 24 maisons du fauxbourg où est située cette abbaïe. Les postes prussiens n'ont laissé approcher des endroits voisins qui que ce soit pour venir donner du secours aux habitans de cette ville. On ignore la cause de cet incendie aussi bien que de celui de Jægerndorff, au sujet duquel néanmoins on a tenu des informations juridiques. On espere que les villes de Habelschwerd, de Reiznitz & de Lewin, occupées par nos troupes dans le comté de Glatz, n'éprouveront point un pareil malheur, vû toute l'attention

tion qu'on y donnera, & que des sentimens d'humanité doivent dicter.

On a reçu la fâcheuse nouvelle que dans la province de Carniole, sur-tout à l'ainfi nommé Postoina & sur le Schneeberg, le feu a pris dans les forêts le Vendredi-saint; on croit que la grande sécheresse y a beaucoup contribué, parce que le petit feu qu'avoit allumé un pâtre n'auroit pu occasionner un si grand incendie. En effet les flammes s'étendirent de proche en proche, & ainsi dans toute la forêt. Le feu est actuellement presqu'éteint à Postoina, mais il se nourrit encore dans les bois du Schneeberg qui sont d'une plus grande étendue. — On apprend de Gorice dans la même province, que le 26 du mois dernier à 10 heures du soir, le feu a pris à la salle de la comédie par l'imprudence du tapissier, & que malgré tous les secours, cette salle, les décorations, les habits de théâtre, ainsi que la maison attenante ont été la proie des flammes. Les habitans qui en craignirent la communication pour leurs propres maisons, en enleverent les effets les plus précieux qu'ils firent transporter dans les rues & places publiques, où ils restèrent jusqu'à ce que le danger fut passé. On ne peut nier que la multitude des théâtres qui ont été la proie des flammes dans ces dernières années, & les accidens affreux qui ont été la suite de ces incendies, n'aient réellement quelque chose de fort singulier (a).

(a) f. Janv. p. 38, & autres là-mêmes.

RATISBONNE (le 26 Avril.) La diète vient d'avoir d'une manière inattendue un ministre directorial de Mayence. C'est Mr. le comte de Neipperg qui s'est légitimé pour ce poste le 22 de ce mois. Il est allé en grand cérémonial à l'audience du prince de Taxis, & lui a présenté ses lettres de créance. Une heure après, on porta à la dictature un décret de commission impériale, qui informe la diète que le dit comte de Neipperg s'est légitimé *ad interim* de la part de l'Electeur de Mayence comme son ministre principal pour le directoire de l'Empire, en attendant que S. A. Elect. en eût disposé autrement. Outre cela, le comte de Neipperg fit notifier dans les formes à tous les ministres sa nouvelle qualité. Comme on ne sçavoit pas si le suffrage de Mayence ou de Bohême sera le suffrage principal du dit comte, & que c'étoit une nouveauté de voir le directoire de l'Empire entre les mains d'un ministre autrichien, il y eut plusieurs ministres de la diète qui hésiterent de faire complimenter le comte de Neipperg : mais comme celui-ci fit connoître le soir dans l'assemblée chez le prince, que le suffrage de Mayence sera son suffrage principal, en attendant que l'Electeur ait disposé autrement, on lui envoya faire les complimens le lendemain.

BRESLAU (le 20 Avril.) Le 6 de ce mois, le Roi a fait manœuvrer la garnison de cette ville, ainsi que le bataillon de Lewewitz : l'empressement qu'on avoit de voir

ce Monarque, qui jouit d'une parfaite santé, avoit attiré à cet exercice une grande foule de spectateurs. Nous ne sommes guere éloignés du lieu du congrès, & jusqu'à présent on n'en sçait rien, sinon que les ministres plénipotentiaires paroissent être d'accord sur plusieurs points. Ce qui soutient les espérances de la paix, c'est que la séparation de l'armée est fixée au 1. de Mai & que l'on croit que le Roi ne restera plus long-tems en Silésie, Sa Majesté devant partir le 6 du dit mois pour Potzdam, où le Prince-héréditaire de Prusse le suivra le lendemain. D'ailleurs plusieurs des régimens de Silésie se rapprochent de leurs quartiers, & celui des dragons de Wurtemberg est déjà rentré dans le sien. On prépare aussi sur l'Oder quantité de bâtimens, à bord desquels on embarquera divers régimens avec leurs bagages, pour les transporter par eau à leurs quartiers.

COLOGNE (*le 20 Avril.*) L'on vient d'apprendre, que la permission accordée par le comte de Wied-Runkel, de construire un couvent pour des Capucins à Dierdorff, sa résidence, a enfin causé une émeute de la part des habitans, qui se plaignoient depuis long-tems de cette nouveauté. Pour réprimer leurs murmures, il avoit été publié & affiché à Dierdorff un rescrit, portant défenses de s'opposer aux volontés du Comte & d'empêcher la construction du couvent. Les habitans n'ont eu aucun égard à ce rescrit, qu'ils ont arraché; & ils ont démolé la

partie du couvent, qui avoit déjà été bâtie. Le Comte a fait arrêter les chefs de la révolte; & il fait garder par ses troupes les restes du bâtiment. La bourgeoisie, de son côté, s'est adressée au corps évangélique, pour obtenir par son intercession le redressement de ses griefs.

HAMBOURG (le 20 Avril.) On apprend que par ordre du Roi de Dannemarck on a envoyé de nouveau plusieurs personnes à l'Isle de Langeland pour inoculer les bestiaux. Mr. le docteur Abildguard, professeur de l'école-royale vétérinaire, en est revenu depuis quelques jours. On se promet un grand effet de cette pratique pour la conservation des brebis (a).

(a) On découvre dans cette opération la marche naturelle de l'esprit humain. D'une folie en naît une autre. C'est au moins un genre de mérite que d'être conséquent. Il ne nous manque plus qu'un poëme sur l'inoculation des moutons, par Mr. Dorat ou par Mr. Sacchirolé qui ont si bien chanté l'inoculation des hommes-moutons. . . . Mais il me vient une difficulté à l'esprit. Comment prépare-t-on les moutons? quels alimens, quelles abstinences, quels médicamens leur prescrit-on? les moutons se présentent-ils de bonne grace à ce régime &c? ou bien Mr. Abildguard est-il persuadé que la préparation est une précaution inutile? . . . On sçait que c'étoit-là l'avis du célèbre Gatti *; & je viens de lire encore dans les ouvrages de l'habile médecin Mr. Bordeu, que la valeur des préparations ne paroît pas assez exactement déterminée, qu'il y a des soupçons bien légitimes à former sur les avantages des préparations, qu'on en tire des argumens plus séduisans que solides &c. Recherche sur le poulx. T. 1. p. 292, édit. de Paris 1772. — Autres observ. 1. Déc. 1778, p. 501 & autres citées là-même.

* 1. Juillet
1774, p. 21.

FRANCE.

VERSAILLES (*le 30 Avril.*) Sur le compte rendu au Roi des preuves réitérées de la bravoure du capitaine Mignard de Cherbourg, commandant le corsaire de la ville de Honfleur, dont on a donné les détails précédemment, S. M. a bien voulu lui en marquer sa satisfaction par le don d'une épée.

— Le 18, Mr. Mesnard de Chouzy, ministre plénipotentiaire du Roi auprès du cercle de Franconie, qui étoit de retour en cette cour par congé, a eu l'honneur d'être présenté à S. M. par le comte de Vergennes, ministre & secrétaire d'état au département des affaires étrangères, & de prendre congé de S. M. pour retourner près ce cercle.

Le 24 de ce mois, la Reine s'est rendue en cérémonie à l'église de la paroisse Notre-Dame, & y a communié par les mains de l'évêque de Laon, son premier aumônier, la princesse de Lamballe, surintendante de la maison de Sa Majesté, tenant la nappe.

— Le lendemain, la cour est partie d'ici pour aller au château de Marly. — Mesdames Adélaïde, Victoire & Sophie de France sont aussi parties le même jour pour leur château de Bellevûe, où elles resteront tout le tems que la cour fera à Marly.

PARIS (*le 30 Avril.*) Par un règlement du 21 Février, l'habillement des trou-pes est changé, parce que le Roi a reconnu que celui qui avoit été ordonné le 31 Mai

1776, sur l'avis de Mr. de Saint-Germain, étoit sujet à plusieurs inconvéniens & d'une trop grande dépense. Dorénavant & à mesure des remplacements, il sera composé ainsi que le prescrit ce nouveau règlement.

Il paroît des lettres-patentes du Roi, du 18 Mars 1779, portant établissement d'une caisse pour la facilité du commerce des bestiaux. Il y est dit :

“ Le Roi ayant vû que la suppression de la caisse de Poissy avoit obligé nombre de bouchers à recourir à des emprunts extrêmement usuraires ; que les marchands forins avoient été privés de l'avantage de vendre leurs bestiaux argent comptant, & que plusieurs d'entr'eux, découragés par les crédits auxquels ils étoient obligés de souscrire, avoient diminué leur commerce avec la capitale, ce qui joint à la dernière sécheresse, avoit contribué à augmenter le prix des viandes : après avoir cependant hésité & différé long-tems de changer une loi qui avoit été présentée à S. M. dans des vues de bienfaisance, elle s'est déterminée à établir une caisse pour la facilité du commerce des bestiaux, en apportant dans les anciennes conditions des changemens importans & favorables au public : 1°. Ne voulant pas en faire un objet d'accroissement de revenu, S. M. s'est bornée à demander aux nouveaux fermiers la même somme qu'elle tire maintenant du droit aux barrières, au moyen de quoi & en n'admettant aucun des intérêts en croupe qui existoient précédemment, le Roi a pu diminuer d'un tiers le droit principal perçu ci devant aux marchés de Sceaux & de Poissy, & supprimer entier les quatre sous pour livre additionnels. 2°. Au lieu que les anciens fermiers ne s'étoient engagés qu'à des avances de 15 jours, S. M. leur impose l'obligation de se prêter constamment à un crédit de quatre semaines. Enfin, le Roi étant instruit qu'ils avoient la liberté de refuser ce crédit selon leur convenance, a voulu qu'ils

15. Mai 1779

147

seront tenus de l'accorder à tous les bouchers dont les noms leur seront désignés par le lieutenant-général de police, & cependant aucun de ces mêmes acheteurs ne sera obligé de recourir à la nouvelle caisse; mais comme elle fera un bénéfice sur le prix du bail, elle n'exigera l'intérêt que sur le pied de 6 pour 100 par an, sans que les intéressés puissent jamais requérir aucune indemnité, ni pour les fraix de poursuite, ni pour les pertes effectives auxquels ils seront exposés, ni pour les fonds oisifs qu'ils seront obligés d'entretenir, afin d'être en état de remplir à chaque instant le service auquel ils s'engagent; de manière enfin que, moyennant l'avantage modéré qu'ils doivent trouver dans leur ferme, Sa Maj. reçoive exactement le même revenu, & que tous les marchands forains soient toujours sûrs de remporter de l'argent pour le prix de leurs bestiaux, ce qui en les garantissant des pertes fréquentes, encouragera leur commerce & rendra l'approvisionnement à Paris plus assuré: tels sont les divers motifs qui ont déterminé Sa Majesté à rétablir cette caisse, & elle verra avec satisfaction que le succès réponde aux vûes de bienfaisance qui l'animent ..

Entre les ressources que le directeur-général des finances emploie pour se procurer de l'argent, il vient de faire autoriser, sous le nom du bureau du *Mont-de-piété*, un emprunt considérable à prendre des Génois & autres étrangers, pour 14 années, sous la condition que les intérêts de leurs capitaux ne seront assujettis à aucunes retenues des dixième & vingtième & autres impositions; & que les contrats desdits emprunts seront passés dans les lieux du domicile des prêteurs, suivant les loix & usages qui y sont observés, & ratifiés ensuite par le bureau d'administration: c'est ce qu'on voit dans les

lettres-patentes, données à Versailles le 25 Mars, & enrégistrées au parlement le 13 Avril 1779.

Lorsqu'on a sçu qu'il y avoit quelques régimens de donnés, on a cru que c'est que leurs anciens colonels étoient nommés *maréchaux-de-camp*, & qu'il y avoit enfin une promotion d'officiers-généraux si vivement désirée par le militaire : point du tout, c'est que ces colonels, pour différens motifs, ont préféré de prendre un régiment de grenadiers roïaux, dont voici la formation. Par le règlement du 1 Mars 1778, concernant les troupes provinciales, il est dit que les compagnies de grenadiers roïaux des 80 bataillons de garnison ne feront partie de leur bataillon qu'en tems de paix, & que, lorsqu'elles seront dans le cas d'être détachées pour marcher en campagne, elles formeront 8 régimens de 10 compagnies chacun, qui porteront le nom de *grenadiers roïaux* de la Normandie, de la Guyenne, du Poitou, de l'Isle-de-France, de la Bretagne, de la Lorraine, de l'Artois & du Languedoc. Chacun de ces régimens sera divisé en 2 bataillons; & par le dit règlement Sa Majesté se réserve de nommer, en tems de guerre seulement, les officiers supérieurs qui doivent composer l'état-major. Or nous sommes sans doute en tems de guerre.

On voit circuler une lettre du Roi à S. A. S. Mgr. l'amiral, du 5 Avril.

Mon cousin, je suis informé qu'il s'est élevé des doutes sur l'époque à laquelle doit être

15. Mai 1779.

149

fixé le commencement des hostilités, & qu'il pourroit résulter de cette incertitude des contestations préjudiciables au commerce. C'est pour les prévenir que j'ai jugé nécessaire de vous expliquer plus particulièrement ce que je vous ai déjà fait assez connoître par ma lettre du 10 Juillet. Je vous charge en conséquence de mander à tous ceux qui sont sous vos ordres, que c'est l'insulte faite à mon pavillon par l'escadre angloise, en s'emparant, le 17 Juin 1778, de mes frégates la Pallas & la Licorne, qui m'a mis dans la nécessité d'user de représailles, & que c'est de ce jour 17 Juin 1778, que l'on doit fixer le commencement des hostilités commises contre mes sujets, par ceux du Roi d'Angleterre. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Fait à Versailles le cinquième jour du mois d'Avril l'an de grace 1779, & de notre regne le cinquième.

(Signé) LOUIS.

Et plus bas, DE SARTINE.

Des lettres de Brest nous apprennent que la frégate la Tourterelle, commandée par le chevalier de Laurencin, venant de nos Isles Antilles, y est arrivée le 19, & que l'équipage a déposé que convoiant une flotte marchande de 38 voiles avec la frégate l'Engageante & la corvette l'Etourdie, il a rencontré, à cent lieues de nos côtes, deux vaisseaux de guerre anglois de 74 canons, & dix ou douze de la même nation, qui ont obligé la flotte de se disperser d'après le signal

gnal de *Sauve qui peut*. La Tourterelle , à bord de laquelle étoit Mr. le comte de Loewendhal , a seulement ramené onze bâtimens , & elle ignoroit ce que le reste étoit devenu. Ce bâtiment a mis 66 jours dans son trajet de la Martinique à Brest , & n'a pu nous donner des nouvelles fraîches du comte d'Estaing , ni de sa jonction avec l'escadre de Mr. de Grasse , qui n'est parti que le 14 Janvier. — Malgré les pertes que notre commerce a essuïées , on ne doit pas croire que nos affaires soient dans une situation défavantageuse. On observe que l'apparition de Mr. d'Estaing aux côtes de l'Amérique - septentrionale a produit des effets merveilleux ; qu'elle est la cause de l'évacuation de Philadelphie ; que sa marche aux Antilles , en y attirant l'amiral Byron , laisse respirer les Américains ; que la prise de Ste. Lucie est un avantage pour nous , en ce que l'air malsain de cette îlle fera périr les Anglois ; que la perte de Pondichery est peu de chose , & qu'il y avoit eu ordre de l'évacuer ; que Mr. d'Estaing a bien fait de refuser d'abord le combat contre Byron , parce que celui-ci avoit le vent , & que les François n'avoient que 9 vaisseaux de ligne , les 3 autres étant à se radouber &c.

L'état de l'escadre de Mr. de la Motte-Piquet est enfin fixé. L'Annibal 74 canons , Mr. de la Motte-Piquet , chef d'escadre ; le Diadème 74 , Mr. le commandeur de Dampiere , capitaine ; l'Artésien 64 , Mr. Requier , capitaine ; le réfléchi 64 , Mr. de Sillart

15. Mai 1779.

151

de Surville , capitaine ; l'Amphion 60 , Mr. Ferrom de Guingo , capitaine ; l'Amazone , frégate de 38 canons , Mr. de la Pérouze. Le Sévere de 64 est parti le 27 Mars avec les Bons-amis & l'Hercule pour les isles de France & de Bourbon. Le Bien-aimé de 64 , commandé par Mr. d'Aubenton , & le Triton par Mr. de la Clocheterie , les ont accompagnés jusqu'au-delà des caps avec la Sybille.

On continue en diligence les armemens pour les courses. Le vaisseau du Roi l'Union de 64 canons , & la frégate l'Indiscrete de 36 , aiant été vendus à un armateur , sont destinés pour aller en course avec une corvette de 10 canons , sous le commandement de Mr. de Cornic du Moulin & de plusieurs officiers qui ont servi dans la dernière guerre sur le vaisseau du Roi le Prothée , lorsqu'il s'empara de l'Ajax , appartenant à la compagnie des Indes d'Angleterre. — Il est arrivé à Brest une flottille de bâtimens venant de Rochefort , & qu'on croit destinée pour aller en Amérique sous le convoi de Mr. de la Motte-Piquet. La plupart de ces bâtimens doivent servir de navires de transport ; ils sont au nombre de 10 , savoir , le Fier - Rodrigue , ci - devant l'Hypopotame , de 50 canons , la Lerne , de Nantes , de 20 canons , le Zéphir de 14 , la Belette de 14 , le Caribout de 14 , le Pérou , de Bordeaux , de 20 canons , l'Hélène de 10 , une autre Hélène de 10 , & le corsaire anglois le Scwe-loze de 14 canons , pris par la frégate le

Monfieur, de Granville, de 40 canons. Il est entré en rade 6 bâtimens Bostoniens, parmi lesquels il y en a deux de 18 canons. Le vaisseau l'Auguste de 80 canons, commandé par Mr. de Rochechouart, est allé en rade le 3 de ce mois.

On apprend de Dunkerque que deux cotters du Roi sont entrés le 16 de ce mois dans la baie avec le paquebot anglois, nommé le Prince-d'Orange, parti de Hellevœt - Sluis avec les lettres de la Hollande du 13 de ce mois, pour l'Angleterre, qu'ils ont pris à trois milles des côtes d'Angleterre. Il se trouvoit à bord de ce paquebot pour la valeur de 21,000 guinées en or; mais le capitaine avoit eu le tems de jeter la malle avec les lettres dans la mer. Un passager hollandois qui étoit à bord de cette prise, a continué d'ici par Calais son voiage pour se rendre à Londres.

On mande de Marseille que le 30 du mois dernier le corsaire la Fortune de 16 canons & de 120 hommes d'équipage, armé par Mr. Pinatel, & commandé par le capitaine Blaise Pey de cette ville, rentra dans ce port, après avoir pris dans sa croisiere un corsaire anglois nommé la Floride, monté de 12 canons & de 10 pierriers.

Le 11 Mars à trois heures du matin étant sur le cap Ferra, le capitaine Pey se trouva bord à bord & à portée de la voix d'un gros navire qu'il jugea être anglois, il le hêla & apprit de lui qu'il alloit de Gibraltar à Livourne & qu'il étoit chargé de morue. Sur

cette réponse le Marseillois fit dire à l'Anglois de mettre son canot à la mer & de venir à bord ; celui-ci répondit ironiquement que son canot étoit percé. Le capitaine Pey, qui n'entendoit point plaisanterie, & qui avoit déjà fait tout préparer pour le combat malgré l'obscurité de la nuit, fit faire aussi-tôt une décharge de 50 coups de fusil sur son ennemi ; mais les Anglois étoient tous dans l'entrepont, sabords fermés, & cette mousqueterie n'eut d'autre effet que d'être suivie de toute la bordée du corsaire anglois ; on lui riposta vivement pendant une heure, & le capitaine Pey attendit ensuite le jour pour recommencer le combat ; cependant il eut deux hommes blessés, le nocher & le tonnelier. Le jour vint, les deux combattans n'ayant pas cessé de s'observer ; le Marseillois arbora son pavillon & sa flamme, & l'assura par un coup de canon ; l'Anglois en fit autant, & le combat recommença à la portée du pistolet ; les Anglois, toujours dans l'entrepont, combattoient à sabords fermés, & rendoient ainsi inutile le feu de la mousqueterie ; celui de leurs canons étoit d'autant plus vif qu'ils étoient montés sur des pivots, & qu'un homme seul les servoit avec beaucoup de promptitude. Le capitaine Pey se résolut bientôt à en venir à l'abordage ; il le tenta vainement deux fois ; mais il réussit à la troisième, malgré toutes les manœuvres de l'Anglois qui ne tendoient qu'à l'éviter. A peine l'équipage eut sauté avec intrépidité sur le corsaire, qu'il amena

son pavillon. Le capitaine anglois qui s'est si bien défendu, est âgé de vingt-deux ans & se nomme Salomon Chapmen; le sieur Pey l'a traité avec toute la politesse possible & l'a fait passer sur son bord; il a donné ensuite le commandement de sa prise au Sr. Duval, son lieutenant, avec 24 hommes. Le capitaine Pey revenoit à Marseille avec la Floride, lorsqu'il rencontra le 18 Mars un chebec mahonnois monté de 20 canons, qu'il attaqua & qui prit la fuite après sa première bordée. Il lui eût donné chasse sans la crainte de perdre sa prise. Le 22 il fut séparé de la Floride par un coup de vent dont il fut assailli sur le cap Créon; de sorte qu'il arriva seul dans notre port le 30 Mars; & le 2 de ce mois sa prise entra au port du Bouc. Le corsaire la Fortune a eu un homme tué dans le combat & six blessés dangereusement; la Floride n'a eu que son capitaine blessé.

La réclamation d'état du jeune comte de Solar, sourd & muet, est un de ces évènements dont on a peine à se dispenser de rendre compte. Aïant été trouvé en 1774 mourant de faim près de Peronne en Picardie, il fut envoyé à Bicêtre, ensuite mis à l'hôtel-Dieu, où le hasard voulut que Mr. l'abbé de l'Épée le trouva & s'en chargea pour lui apprendre à parler, & il le nomma Joseph. On le croioit natif de Normandie, de Picardie, ou de Lorraine. Dès le mois de Février 1776 il fit entendre par signes que son pere boïtoit & qu'il étoit mort. Mr. de

L'Épée obtint du ministère la permission de faire circuler dans les provinces par la marchée un avis circonstancié sur cet enfant trouvé. Entre plusieurs réponses il fut frappé de celle d'une Dame de Hauteferre, de Toulouse, qui logeoit avec Madame de Solar lorsque son enfant sourd & muet disparut en 1774, & par toutes les informations faites depuis, il est constaté que les indications que Joseph avoit données trois mois auparavant touchant l'état de sa famille & le séjour habité par sa mere, s'appliquent également à la famille du comte de Solar & de sa veuve.

Ayant été conduit à Clermont en Beauvoisis, où il est né en 1763 & a resté jusqu'à l'âge de sept ans, tous ses parens maternels l'ont reconnu, & 28 témoins ont expliqué avec des détails les raisons de leur conviction. Tous ceux qui ont vû le jeune comte de Solar, attestent ainsi que sa nourrice qu'il avoit une surdent & une lentille au côté gauche du visage. Il a désigné la cicatrice que son pere avoit aussi au visage. Sa mere le battoit & le traitoit, ainsi que sa fille, d'une maniere si dénaturée, qu'il ne peut entendre parler d'elles sans pâlir & frémir. Quand on lui a dit que sa mere étoit morte, il a répondu que si cela étoit, on lui auroit fait porter des pleureuses comme à la mort de son pere.

Quant à ce que le sieur Cazeaux (qui devoit épouser la Dame veuve de Solar, & que la justice croit devoir poursuivre pour

cette suppression d'état) objecte l'extrait mortuaire de l'enfant qu'il a conduit aux eaux, on répond que cet acte n'est pas en règle, que le nom de comte de Solar y est ajouté après coup, qu'il est évident qu'il ne fixe les dates faussement que pour dérouter, & qu'il ne lui a pas été difficile d'avoir un autre enfant sourd & muet pour remplacer pendant quelque tems celui qu'il avoit envoie perdre, puisque par un calcul de proportion de l'abbé de l'Épée, il s'en trouve environ trois mille dans le royaume.

Mr. l'avocat général d'Aguesseau a porté la parole à la Tournelle pour les gens du Roi sur cette affaire, & comme on avoit prévu qu'elle attireroit une prodigieuse affluence de monde, l'audience se tint dans la grande salle de St. Louis; beaucoup de Dames de distinction occupoient les hauts sièges des juges qui étoient aux premiers. Mr. d'Aguesseau a parlé plus de sept heures de suite, depuis dix heures du matin jusqu'à plus de quatre du soir; son plaidoyer a été fort applaudi. D'après la discussion de toutes les preuves administrées, il a paru qu'elles n'étoient pas suffisantes pour croire la feue Dame de Solar & le Sr. Cazeaux assez barbares pour avoir voulu priver de son état un être aussi infortuné que l'étoit déjà le jeune comte de Solar, par le mutisme & la surdité; en conséquence la Tournelle, faisant droit sur l'appel du Sr. Cazeaux, a converti son décret de prise de corps en assigné pour être oui, & a ordonné que Joseph se-
roit

roit conduit avec un juge - commissaire du Châtelet à Alby, à Toulouse & par-tout où a été l'enfant du comte de Solar, afin de tâcher de découvrir si c'est lui qui est Joseph, & néanmoins l'information se continuera à Peronne; le curé de Charlas a été décrété pour être oui.

Quelques papiers publics ont annoncé que le Juif Calmer avoit été dépouillé des droits honorifiques attachés à son duché de Chaulnes; mais il paroît que le désagrément qu'il a essuïé, se réduit à devoir payer les droits seigneuriaux en conséquence d'un arrêt du parlement qui adjuge à Mr. l'évêque d'Amiens les droits de quint & de requint, sur ce que le duché de Chaulnes avoit été mis anciennement sous la protection d'un Saint (a).

(a) Le quint & le requint sont un droit qu'on paye au seigneur dominant à chaque vente qu'on fait d'un fief servant. Le quint est la cinquieme partie du prix, & le requint la cinquieme partie du cinquieme.

T A B L E.

TURQUIE;	}	<i>Constantinople.</i>	111
		<i>Alep.</i>	112
RUSSIE.	(<i>Petersbourg.</i>	113
ESPAGNE;	}	<i>Madrid.</i>	115
		<i>Cadix.</i>	116
		<i>Gibraltar.</i>	117
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	118
DANNEMARCK.	(<i>Copenhagen.</i>	121
ITALIE.	(<i>Rome.</i>	122
PAYS-BAS.	(<i>La Haye.</i>	123
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	130
		<i>Vienne.</i>	138
ALLEMAGNE;	}	<i>Ratisbonne.</i>	142
		<i>Breslau.</i>	142
		<i>Cologne.</i>	143
		<i>Hambourg.</i>	144
FRANCE;	}	<i>Verfailles.</i>	145
		<i>Paris.</i>	145